

# RAPPORT DU JURY session 2025

## Concours de recrutement des professeurs de sport



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Ministère de l'éducation nationale  
Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative**

**Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines**

**Concours de recrutement des professeurs de sport (PS)  
SESSION 2025**

Rapport établi par Catherine Baratti-Elbaz, présidente des jurys  
*Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche*

En collaboration avec les coordonnatrices et coordonnateurs des épreuves  
Partie statistique établie par le Département des concours des personnels des bibliothèques, ingénieurs,  
administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux, de santé, de direction, et d'inspection  
(DGRH D2-5)  
Source : Cyclades



## SOMMAIRE

### Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>1. Données générales des concours .....</b>	<b>5</b>
1.1. Calendrier de la session 2025 des concours.....	5
1.2. Nombre de postes ouverts aux concours.....	5
1.2.1. Les postes ouverts pour la session 2025.....	5
1.2.2. Historique des postes ouverts aux différents concours depuis la session 2021 .....	6
1.3. Les candidats aux concours.....	7
1.3.1. Les candidats inscrits.....	7
1.3.1. Les candidats présents aux épreuves d'admissibilité .....	9
1.4. Le jury des concours .....	12
<b>2. L'admissibilité des concours.....</b>	<b>14</b>
2.1. Les épreuves d'admissibilité des concours .....	14
2.1.1. Nature des épreuves d'admissibilité .....	14
2.1.2. L'épreuve de la note pour les concours CAS et CTS .....	14
2.1.3. L'épreuve d'élaboration d'un projet pour les concours externes .....	19
2.1.4. L'épreuve d'élaboration d'un projet pour le concours réservé aux SHN .....	29
2.2. Délibération d'admissibilité des concours .....	32
2.2.1. Les notes obtenues aux différents concours.....	32
2.2.2. Les barres d'admissibilité .....	33
<b>3. Les épreuves d'admission des concours .....</b>	<b>34</b>
3.1. L'épreuve d'admission n° 1 : l'épreuve orale de langue anglaise .....	34
3.1.1. Organisation et conditions de l'épreuve .....	34
3.1.2. Appréciations et remarques particulières relatives à la prestation des candidats en référence avec les différents critères retenus dans la grille d'évaluation.....	35
3.1.3. Notes obtenues par les candidats à l'épreuve 1.....	37
3.2. L'épreuve d'admission n° 2 : l'entretien avec le jury .....	37
3.2.1. Conditions d'organisation de l'épreuve et fonctionnement du jury .....	37
3.2.2. Appréciations et remarques relatives à la prestation des candidats en référence avec les différents critères retenus dans la grille d'évaluation .....	37
3.2.3. Conseils aux candidats et formateurs .....	39
3.2.4. Notes obtenues à l'épreuve 2.....	41
3.3. L'épreuve d'admission n° 3 : l'analyse d'une vidéo .....	41
3.3.1. Cadre réglementaire et conditions de l'épreuve .....	41
3.3.2. Fonctionnement du jury .....	42
3.3.3. Attendus du jury de l'épreuve .....	42

3.3.4.	<i>Conseils aux candidats et formateurs</i> .....	43
3.3.5.	<i>Notes obtenues à l'épreuve 3</i> .....	44
<b>4.</b>	<b>Délibérations d'admission des concours</b> .....	<b>44</b>
4.1.	Concours réservé aux SHN .....	44
4.2.	Concours CAS interne.....	44
4.3.	Concours CAS externe .....	45
4.4.	Concours CTS.....	46
4.5.	Conclusions générales des concours.....	47
4.5.1.	<i>Profil des candidats recrutés</i> .....	47
4.5.2.	<i>Remerciements</i> .....	48
4.5.3.	<i>Statistiques générales des concours depuis 2021</i> .....	49

## Introduction

Le calendrier de la session 2025 est comparable à celui des sessions précédentes, après une année 2024 marquée par des dates avancées en raison de l'organisation des Jeux Olympiques en France.

Cette session 2025 est également marquée par une baisse globale de 20% du nombre de postes ouverts au recrutement, tous les concours confondus. Une baisse générale observée sur les 4 concours de recrutement ouverts pour la session 2025 dans le champs jeunesse et sport (concours des inspecteurs de la jeunesse et des sports, concours des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse et concours des conseillers techniques et pédagogiques supérieur). On observe tout de même une augmentation du nombre de postes ouverts spécifiquement pour le concours réservé aux sportifs de haut niveau qui passe de 3 pour la session 2024 à 6 pour la session 2025.

## 1. Données générales des concours

### 1.1. Calendrier de la session 2025 des concours

Le calendrier est commun pour les concours de recrutements sur les postes de CAS et CTS. En revanche il est donné la possibilité aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours réservé mais également aux autres concours, ce qui explique et justifie le décalage des dates des épreuves d'admission et d'admissibilité entre ces concours.

Étapes des concours	Dates
Inscriptions des candidats	1 <sup>er</sup> octobre au 7 novembre 2024
Épreuves d'admissibilité	<b>SHN : 5 février 2025</b> <b>CAS et CTS : 6 et 7 février 2025</b>
Correction des copies	26 février au 14 mars 2025
Réunion d'admissibilité du jury	19 mars 2025
Date limite d'envoi des dossiers	08 avril 2025
Épreuves d'admission	<b>SHN : 10 au 13 juin 2025</b> <b>CAS et CTS : 23 au 27 juin 2025</b>
Réunions d'admission du jury	SHN : 13 juin 2025 CAS CTS : 2 juillet 2025

Le calendrier de la session 2025 est comparable à ceux précédant la session exceptionnelle de 2024, au calendrier modifié par l'organisation des jeux Olympiques en France du 26 juillet au 11 aout 2024.

### 1.2. Nombre de postes ouverts aux concours

#### 1.2.1. Les postes ouverts pour la session 2025

Par arrêté du ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative en date du **24 septembre 2024**, a été autorisé, au titre de l'année 2025, l'ouverture du concours externe et du concours interne de recrutement de professeurs de sport dans l'option conseillers d'animation sportive (CAS) et de concours externe dans l'option conseiller technique sportif (CTS). Dans l'option CTS, les concours sont ouverts dans 15 disciplines différentes.

Par arrêté de la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative en date du **2 janvier 2025**, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2025, aux concours de sélection sur épreuves pour le recrutement de professeurs de sport a été fixé:

- Pour le concours réservé aux sportifs de haut niveau a été fixé à **6 postes**;
- pour le concours externe, option conseiller d'animation sportive: **25 postes**;
- pour le concours interne, option conseiller d'animation sportive: **10 postes**;
- pour le concours externe, option conseiller technique sportif: **17 postes dans 15 disciplines** :
  - badminton: **1 poste**;
  - basket-ball: **1 poste**;
  - cyclisme: **1 poste**;
  - escrime: **1 poste**;
  - football: **2 postes**;
  - golf: **1 poste**;
  - handball: **2 postes**;
  - hockey sur glace: **1 poste**;
  - judo: **1 poste**;
  - natation: **1 poste**;
  - pentathlon moderne: **1 poste**;
  - rugby à 15: **1 poste**;
  - tir à l'arc: **1 poste**;
  - voile: **1 poste**;
  - études et sports sous-marins: **1 poste**.

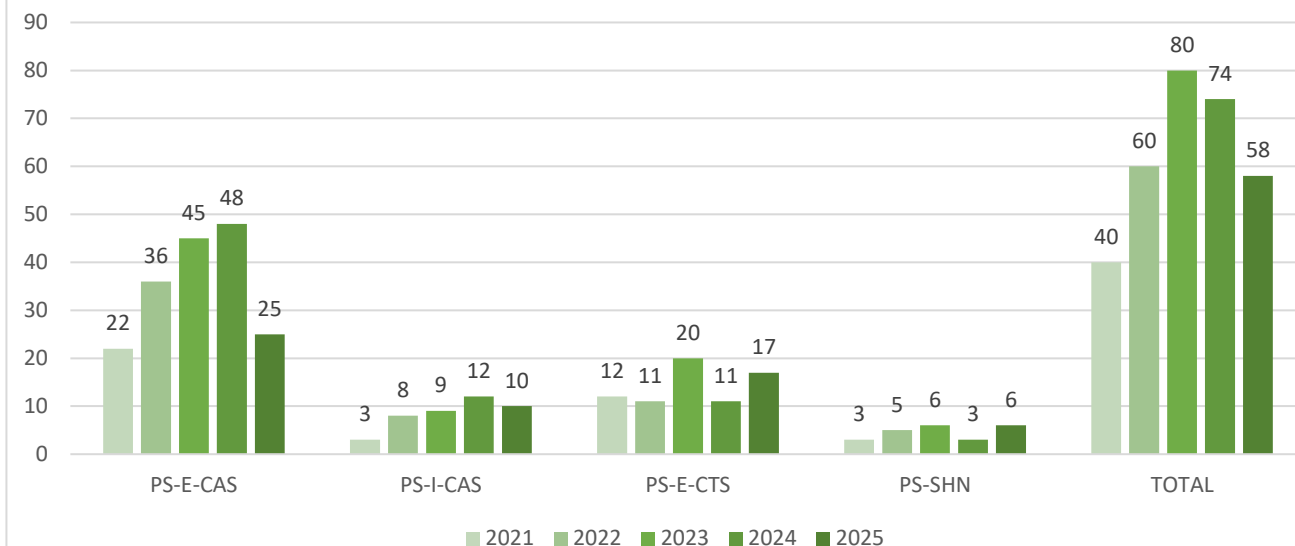
En outre, 4 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique. Ce recrutement se déroule de manière indépendante des concours.

Le nombre de postes ouverts au concours a été publié après la fin de la période d'inscription aux concours et un mois avant les premières épreuves d'admissibilité.

### **1.2.2. Historique des postes ouverts aux différents concours depuis la session 2021**

Le nombre total de postes ouverts aux concours est encore en baisse cette année, pour la 3<sup>ème</sup> session consécutive après un nombre maximal de postes ouverts atteint lors de la session 2023 avec 80 postes au total des concours. Par rapport à cette session 2023, la baisse du nombre total de postes ouverts en 2025 au concours est de 27,5%. Cette session 2025 est la 2<sup>ème</sup> session offrant le moins de postes aux candidats sur les 5 dernières années.

## Historique du nombre de postes ouverts aux concours



Légende : PS-E-CAS : concours externe CAS ; PS-I-CAS : concours interne CAS ; PS-E-CTS : concours externe CTS ; PS-SHN : concours réservé aux sportifs de haut niveau.

Après 4 sessions en augmentation, c'est le nombre de recrutement de professeur de sport (PS) sur des postes de CAS qui subit la baisse la plus significative en 2025, avec une diminution de 23 postes soit 49% par rapport à la session précédente en externe. En revanche, les recrutements de PS sur des postes de CTS et via le concours réservé aux SHN, sont en augmentation pour cette session 2025 par rapport à la session 2024 et au lendemain de la tenue des jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 à Paris.

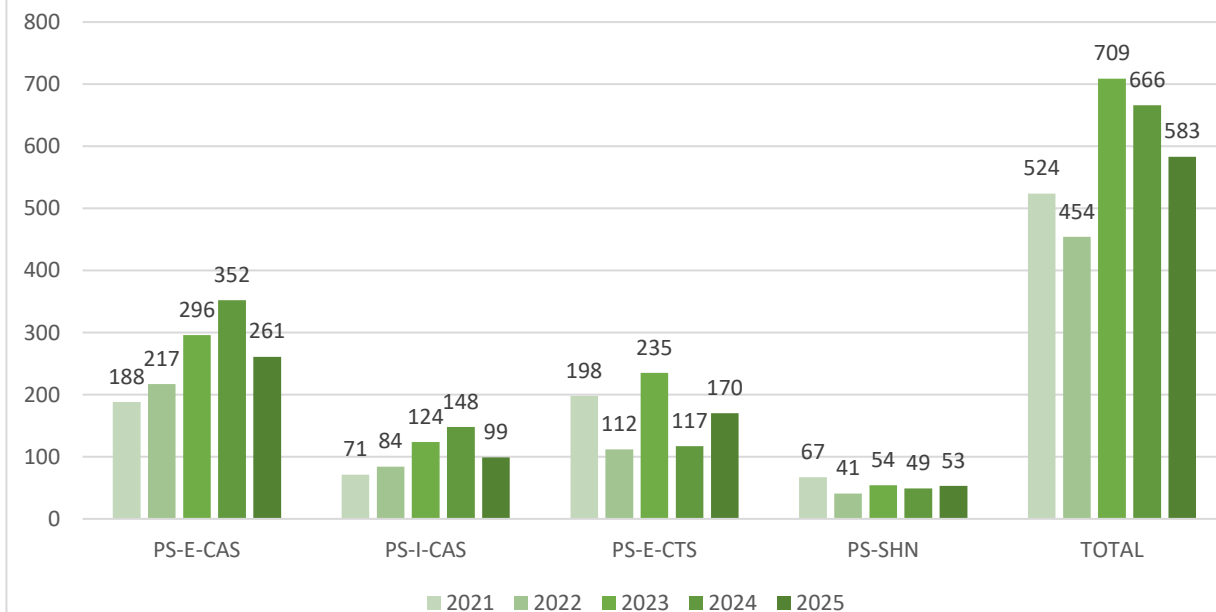
### 1.3. Les candidats aux concours

#### 1.3.1. Les candidats inscrits

##### 1.3.1.1 Historique du nombre de candidats inscrits

Le nombre total de candidats inscrits aux concours est en baisse de 12,4 % en 2025 par rapport à 2024, avant même de la publication des nombres de postes ouverts et pour la 3<sup>ème</sup> session constitutive.

## Historique du nombre de candidats inscrits aux concours



Légende : PS-E-CAS : concours externe CAS ; PS-I-CAS : concours interne CAS ; PS-E-CTS : concours externe CTS ; PS-SHN : concours réservé aux sportifs de haut niveau.

La baisse la plus importante du nombre de candidats se concentre sur les postes de CAS, en interne comme en externe, pour la première fois depuis 2021. Le recrutement sur les postes de CTS reste très attractif, mais dépendant des disciplines ouvertes au recrutement. Elles ont été connues dès le 24 septembre, en amont même de l'ouverture de la période d'inscription des candidats au concours. Les candidats ayant la garantie de l'ouverture d'au moins un poste dans chaque discipline.

Concours	Nombre de postes	Nombre d'inscrits	Ratio inscrits/poste
<b>PS-E-CAS</b>	25	261	<b>10,4</b>
<b>PS-I-CAS</b>	10	99	<b>9,9</b>
<b>PS-E-CTS</b>	17	170	<b>10,0</b>
<b>PS-SHN</b>	6	53	<b>8,8</b>
<b>TOTAL PS</b>	<b>58</b>	<b>583</b>	<b>10,1</b>

Le ratio du nombre de candidats inscrits par nombre de postes ouverts est de 10,1 sur l'ensemble des concours avec des variations faibles entre les différents concours (variation de 8,8 à 10,4). En revanche ces ratios sont très variables selon les disciplines des postes de CTS ouverts au recrutement, comme le montre le tableau ci-dessous : avec des ratios qui varient de 1 en hockey-sur-glace à 22 pour les sports-sous-marins.

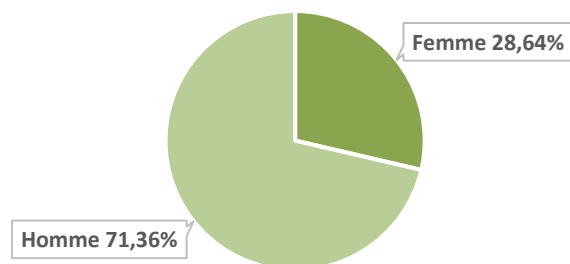
Concours	Nombre de postes	Nombre d'inscrits	Ratio inscrits/poste
<b>PS-E-CTS</b>	<b>17</b>	<b>170</b>	<b>10</b>
<i>PS-E-CTS-BADM</i>	1	4	4
<i>PS-E-CTS-BASK</i>	1	19	19
<i>PS-E-CTS-CYCL</i>	1	17	17
<i>PS-E-CTS-ESCR</i>	1	6	6
<i>PS-E-CTS-FOOT</i>	2	30	15
<i>PS-E-CTS-GOLF</i>	1	3	3
<i>PS-E-CTS-HAND</i>	2	7	3,5
<i>PS-E-CTS-HKYG</i>	1	1	1
<i>PS-E-CTS-JUDO</i>	1	15	15
<i>PS-E-CTS-NATA</i>	1	21	21
<i>PS-E-CTS-PENT</i>	1	4	4
<i>PS-E-CTS-RGBY</i>	1	11	11
<i>PS-E-CTS-SSMR</i>	1	22	22
<i>PS-E-CTS-TARC</i>	1	2	2
<i>PS-E-CTS-VOIL</i>	1	8	8

Le jury imagine que certaines fédérations délégataires régulent en amont, l'inscription des candidats dans chacune des disciplines, ce qui pourrait expliquer ces différences importantes. Le jury regrette des ratios trop faibles qui constituent un biais potentiel dans le recrutement. La mission s'étonne par ailleurs du nombre faible de candidats inscrits dans des disciplines pour lesquelles l'ouverture d'un poste au recrutement est peu fréquente.

### 1.3.1.2 Profil des candidats inscrits aux différents concours

Les femmes sont largement minoritaires parmi les candidats inscrits aux concours (28,6%). Les candidates représentent en effet seulement 18,8% de tous les candidats aux concours CTS et à peine un tiers des candidats au concours externe des CAS.

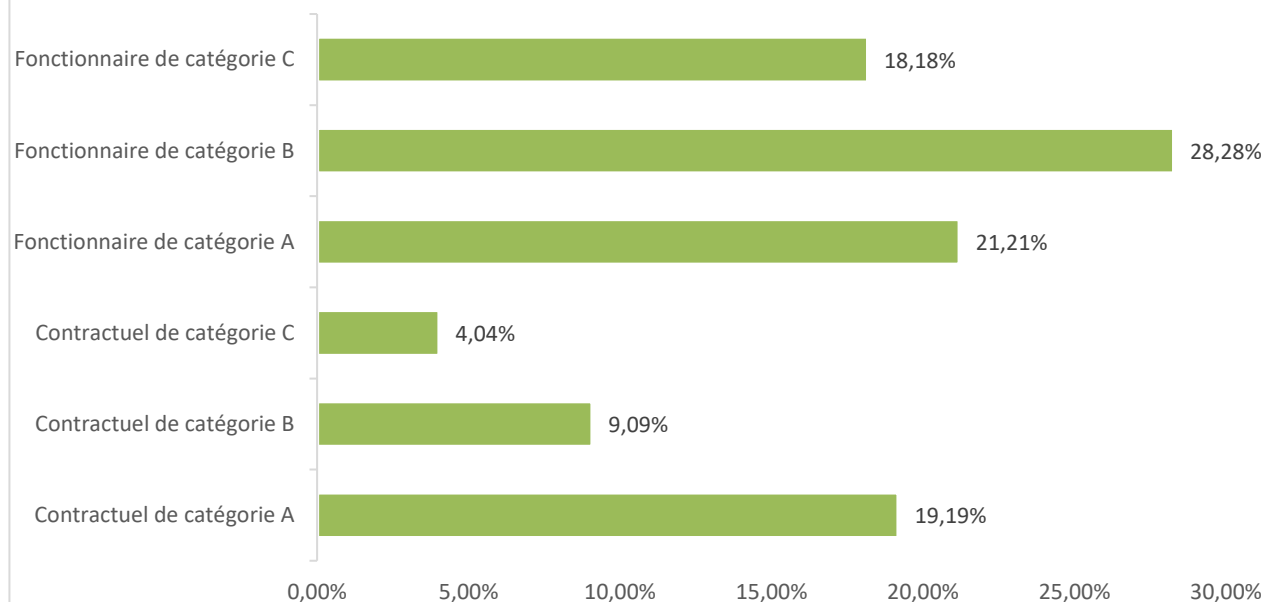
### Répartition (%) Hommes - Femmes des inscrits Concours CAS, CTS et SHN



La moyenne d'âge des candidats inscrits à tous les concours est de 36 ans. Elle varie peu selon les concours, si ce n'est pour le concours CAS interne pour lequel la moyenne est significativement plus élevée (41 ans).

Les deux tiers des candidats des concours externes sont sans emploi ou hors fonction publique. Les candidats inscrits au concours interne CAS sont des fonctionnaires ou contractuels de catégorie A, pour près de 60 % d'entre eux. Plus de deux tiers d'entre eux sont déjà des fonctionnaires, toutes catégories confondues (A, B et C).

### Catégorie professionnelle des inscrits au concours CAS interne



#### 1.3.1. Les candidats présents aux épreuves d'admissibilité

##### 1.3.1.1 Les effectifs des candidats présents aux épreuves d'admissibilité

Moins de la moitié des candidats inscrits se sont présentés à toutes les épreuves d'admissibilité (44,6%) abaissant le ratio du nombre de candidats présents par nombre de postes ouverts au recrutement de 10,1 à 4,5. Le pourcentage moyen de candidats présents aux épreuves est supérieur à celui de la session précédente de près de 10 point de pourcentage, augmentant la sélectivité moyenne des concours d'un point. Avec des taux

très variables de présents par rapport aux inscrits selon les disciplines, la sélectivité des concours de CTS varie de 1 à 8, même si la moyenne reste proche à celle des autres concours, autour de 4. C'est dans les disciplines dans lesquelles les inscrits étaient les plus nombreux, que le % de présents aux épreuves est le plus faible.

Le concours réservé aux SHN est celui qui perd le moins de candidats entre la fin de la période des inscriptions et la fin des épreuves d'admissibilité. Ainsi ce concours s'avère le plus sélectif avec un ratio de 5 candidats présents par nombre de postes ouverts au concours.

Les concours s'avèrent plus sélectifs en 2025 par rapport à 2024.

Concours	Postes	Inscrits	Présents épreuves d'admissibilité	%présents/inscrits	présents/postes
<b>PS-E-CAS</b>	<b>25</b>	<b>261</b>	<b>120</b>	<b>46,0%</b>	<b>4,8</b>
<b>PS-I-CAS</b>	<b>10</b>	<b>99</b>	<b>41</b>	<b>41,4%</b>	<b>4,1</b>
<b>PS-E-CTS</b>	<b>17</b>	<b>170</b>	<b>69</b>	<b>40,6%</b>	<b>4,1</b>
<i>PS-E-CTS-BADM</i>	<i>1</i>	<i>4</i>	<i>2</i>	<i>50,0%</i>	<i>2</i>
<i>PS-E-CTS-BASK</i>	<i>1</i>	<i>19</i>	<i>5</i>	<i>26,3%</i>	<i>5</i>
<i>PS-E-CTS-CYCL</i>	<i>1</i>	<i>17</i>	<i>9</i>	<i>52,9%</i>	<i>9</i>
<i>PS-E-CTS-ESCR</i>	<i>1</i>	<i>6</i>	<i>3</i>	<i>50,0%</i>	<i>3</i>
<i>PS-E-CTS-FOOT</i>	<i>2</i>	<i>30</i>	<i>9</i>	<i>30,0%</i>	<i>4,5</i>
<i>PS-E-CTS-GOLF</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>66,7%</i>	<i>2</i>
<i>PS-E-CTS-HAND</i>	<i>2</i>	<i>7</i>	<i>5</i>	<i>71,4%</i>	<i>2,5</i>
<i>PS-E-CTS-HKYG</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>100,0%</i>	<i>1</i>
<i>PS-E-CTS-JUDO</i>	<i>1</i>	<i>15</i>	<i>5</i>	<i>33,3%</i>	<i>5</i>
<i>PS-E-CTS-NATA</i>	<i>1</i>	<i>21</i>	<i>7</i>	<i>33,3%</i>	<i>7</i>
<i>PS-E-CTS-PENT</i>	<i>1</i>	<i>4</i>	<i>2</i>	<i>50,0%</i>	<i>2</i>
<i>PS-E-CTS-RGBY</i>	<i>1</i>	<i>11</i>	<i>3</i>	<i>27,3%</i>	<i>3</i>
<i>PS-E-CTS-SSMR</i>	<i>1</i>	<i>22</i>	<i>8</i>	<i>36,4%</i>	<i>8</i>
<i>PS-E-CTS-TARC</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>50,0%</i>	<i>1</i>
<i>PS-E-CTS-VOIL</i>	<i>1</i>	<i>8</i>	<i>7</i>	<i>87,5%</i>	<i>7</i>
<b>PS-SHN</b>	<b>6</b>	<b>53</b>	<b>30</b>	<b>56,6%</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL PS</b>	<b>58</b>	<b>583</b>	<b>260</b>	<b>44,6%</b>	<b>4,5</b>

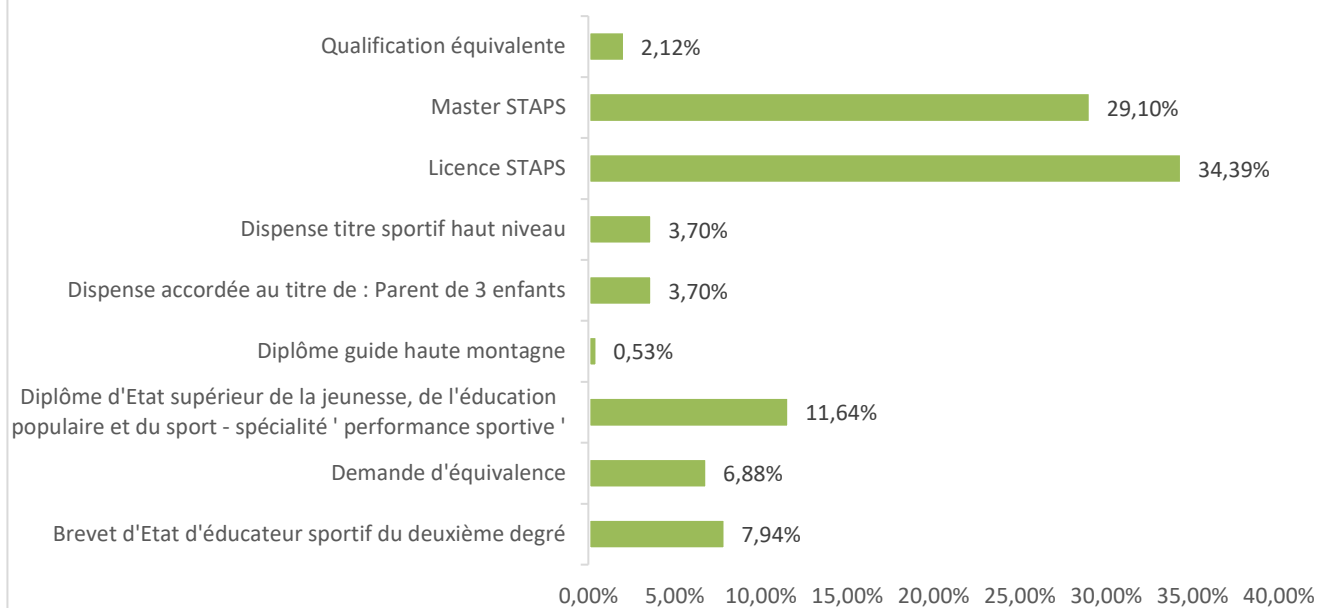
### 1.3.1.2 Le profil des candidats présents aux épreuves d'admissibilité

En proportion les femmes restent minoritaires et représentent toujours moins de 30 % des candidats présents pour tous les concours. La moyenne d'âge est légèrement abaissée parmi les présents.

22% des candidats ont passé les épreuves dans la région académique d'Île-de-France. Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées dans 21 académies de l'hexagone et 6 académies des territoires et départements ultra-marins.

La très grande majorité des candidats présents aux concours externes, CAS et CTS, sont diplômés STAPS, licence et master.

## Diplômes des présents Concours externes CAS et CTS

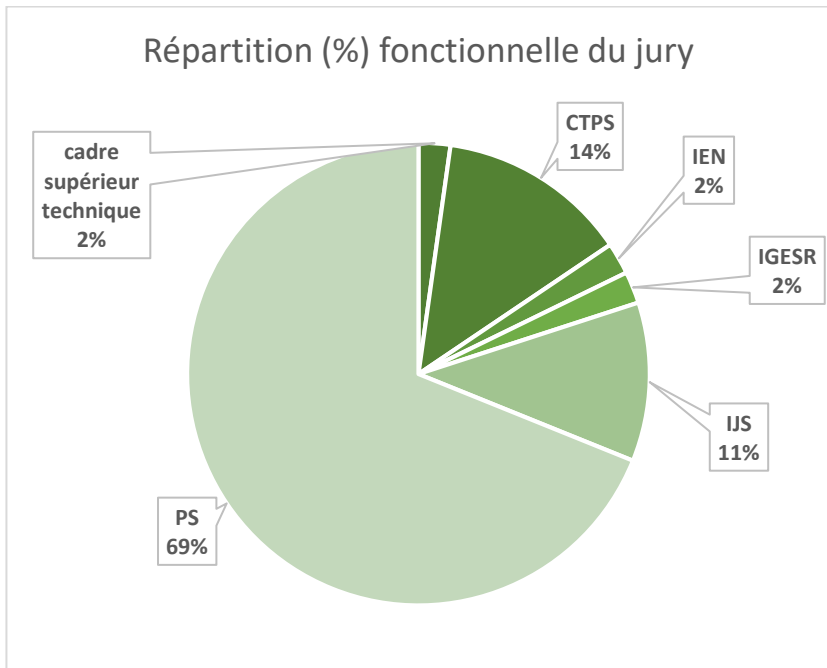


### 1.4. Le jury des concours

Pour les concours de l'encadrement, de la jeunesse et des sports le président, le vice-président, comme les autres membres de jury, ne peuvent participer, pour chacune de ces fonctions, à plus de quatre sessions successives. Dans ce cadre le jury commun à tous les concours a été renouvelé à hauteur d'un tiers pour cette session par rapport à la précédente.

La nouvelle présidente du jury des concours de recrutement des professeurs de sport ouverts au titre de la session 2025 a été nommée le 28 octobre 2024. Vu l'arrêté du 3 octobre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le corps des professeurs de sports et sur proposition de la présidente du jury, ont été nommés le 29 janvier 2025 : une vice-présidente du jury (la même que pour la session précédente), 43 membres du jury et 2 correcteurs. Les femmes représentent 51 % des 45 membres du jury.

Les membres du jury sont majoritairement des professeurs de sport.



CTPS : conseiller technique et pédagogique supérieur ;  
 IEN : inspecteur de l'éducation nationale ;  
 IGESR : inspecteur général de l'éducation, des sports et de la recherche ;  
 IJS : inspecteur de la jeunesse et des sports ;  
 PS : professeur de sport.

Les consignes générales données aux membres du jury et l'organisation des travaux visent à :

- garantir l'équité de traitement des candidats en assurant une notation homogène des épreuves écrites ;
- respecter l'anonymat de la délibération du jury, ce qui implique confidentialité et devoir de réserve dans la conduite des travaux ;
- évaluer les candidats en fonction du niveau du concours de recrutement (concours catégorie A).

Chaque copie a été lue par deux correcteurs en aveugle, avant une harmonisation entre les deux correcteurs. La correction des copies de chaque épreuve est coordonnée par des membres du jury qui établissent des référentiels de correction partagés par tous les correcteurs. Pour harmoniser les évaluations, le travail des coordonnateurs a consisté à relire certaines copies à la demande des correcteurs, en particulier lorsqu'il s'agissait de discriminer des copies et des notes souvent très proches notamment dans les tranches 8-10, 10-12 et 13-15. Par ailleurs, les coordonnateurs ont pu de leur propre initiative procéder à une relecture de certaines copies afin de s'assurer de l'homogénéité de la notation entre les doublettes.

Cette année encore, la correction des épreuves écrites s'est déroulée sous forme dématérialisée au moyen d'une plateforme numérique sécurisée permettant la mise à disposition des copies des membres du jury. Les correcteurs ainsi que les coordonnateurs des épreuves ont souligné les atouts de ce mode de correction qui permet un travail approfondi et une bonne harmonisation au sein des doublettes de correction et entre elles.

Il convient également de rappeler que dans la mesure du possible, les copies des candidats à une même option ou spécialité, sont corrigées par la même doublette de correcteurs, ce qui là-aussi participe à une bonne harmonisation des notes de personnes candidatant aux mêmes postes et un traitement équitable entre eux.

## 2. L'admissibilité des concours

### 2.1. Les épreuves d'admissibilité des concours

#### 2.1.1. Nature des épreuves d'admissibilité

Les deux épreuves, la rédaction d'une note comme l'élaboration d'un projet durent 4 heures chacune, quel que soit le concours. En revanche, la prise en compte de chaque épreuve varie selon le concours concerné.

Descriptif des épreuves d'admissibilité	Concours externe	Concours interne	Concours SHN
Épreuve de rédaction d'une note s'appuyant sur un dossier documentaire relatif au domaine du sport. Le traitement du sujet doit permettre de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse, de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des préconisations concrètes s'appuyant sur des connaissances scientifiques, techniques et une culture sportive Coefficient : 2	X	X	
Épreuve permettant d'apprécier la capacité du candidat à construire, dans le domaine du sport, un dispositif et à en prévoir les modalités d'évaluation. Le candidat choisit sur table un des trois exercices suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- élaboration d'un projet d'entraînement ;</li><li>- élaboration d'un projet de formation ;</li><li>- élaboration d'un projet de développement des activités physiques et sportives.</li></ul> Coefficient : 3	X		X
Total coefficients	5	2	3

Le jury regrette que certaines copies aient dû être écartées lors de la correction, suite à une rupture d'anonymat de la part des candidats.

#### 2.1.2. L'épreuve de la note pour les concours CAS et CTS

##### 2.1.2.1 Intitulé du sujet

Favoriser l'accès au sport encadré et sécurisé des publics éloignés de la pratique sportive est une des grandes priorités nationales. Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national, vous demande d'élaborer une stratégie permettant d'accompagner les acteurs susceptibles de contribuer à l'atteinte de cet objectif.

À partir des documents joints, vous rédigerez, au destinataire de votre choix mentionné ci-dessus, une note présentant une analyse de la situation qui fera émerger des éléments de décision et d'orientation stratégiques.

Le dossier de 25 pages est composé de 7 documents de natures variées :

- **Document 1** : Directive nationale d'orientation du 8 juillet 2024 (extraits).
- **Document 2** : Recommandations sur l'activité physique pour la santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (extraits).

- **Document 3** : Les chiffres clés de l'inactivité physique et la sédentarité en France selon Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS).
- **Document 4** : Les pratiques sportives en France en 2023 de l'Institut National de la Jeunesse et de l'éducation Populaire (INJEP).
- **Document 5** : Les freins à la pratique des Français peu ou non sportifs : des situations hétérogènes, fiche de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP), 19 novembre 2021.
- **Document 6** : Dispositif 2 heures de sports en plus au collège (site du ministère des sports) : kit pour les clubs.
- **Document 7** : Guide du développement de l'activité physique et sportive dans les établissements sociaux et médico sociaux (ESMS), de l'agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (ANAP) pour les référents.

### 2.1.2.2 Remarques générales sur le sujet

Le sujet était vaste, ce qui a pu à la fois constituer un défi comme une opportunité pour les candidats. La base documentaire était riche et beaucoup de candidats ont utilisé des chiffres mais parfois de manière trop importante et pas forcément en lien avec leur problématique. Elle permettait facilement de repérer les publics éloignés de la pratique sportive et d'argumenter ses propos par des données chiffrées.

Adaptée à la commande, la base documentaire pouvait toutefois être piègeuse pour les candidats :

- Plusieurs documents apportaient de nombreuses informations exploitables pour le contexte. Cela obligeait à un exercice de synthèse et imposait de faire le tri avec les informations utiles.
- Comme le démontrait le document 1 (DNO 2024) de nombreuses actions et dispositifs sont déjà mis en œuvre par les services jeunesse engagement et sports (JES). Cela obligeait les candidats à avoir une bonne connaissance de ces derniers pour pouvoir les exploiter ou proposer des actions innovantes.

Le sujet étant souvent libellé de la même façon, il y a parfois des copies très (trop) formatées qui sont construites de manière à répondre à peu près à la commande quel que soit le sujet. Ce choix a été opéré il y a plusieurs années pour aider les candidats à apporter une réponse à la commande. Il nous semble judicieux de conserver la structure de formalisation du sujet telle quelle est aujourd'hui, tout en insistant sur une attente des correcteurs de propositions originales et innovantes et adaptée au contexte du sujet.

L'une des parties du sujet « *favoriser l'accès au sport encadré et sécurisé des publics éloignés de la pratique physique* » est, de longue date, un des objectifs prioritaires des politiques de l'État en matière de sport. En ce sens, le sujet ne pouvait pas être une surprise pour les candidats qui avaient préparé l'épreuve. En revanche, la commande qui visait à « *proposer une stratégie pour accompagner les acteurs à mettre en œuvre cet objectif* », a été très peu respectée.

La liste des publics ciblés par le sujet était vaste et nécessitait de la part des candidats de prioriser ceux vers lesquels ils proposaient une stratégie en justifiant leur choix.

### 2.1.2.3 Appréciation globale sur le niveau de culture générale et sportive des candidats

Les copies du concours de recrutement des professeurs de sport en CAS externe et en CTS sont extrêmement hétérogènes par manque à la fois de connaissances, de compréhension de la commande, de traitement de la commande, de niveau de culture professionnelle et de maîtrise de la méthodologie d'une note. Les copies CTS ont en général démontré plus de connaissances du champ professionnel que les copies des concours CAS et surtout du CAS interne. Le niveau des productions du concours CAS interne est globalement faible, avec pour certains candidats une méconnaissance du métier de professeur de sport, auquel ils se destinent, et de l'environnement professionnel dans lequel s'inscrivent ses actions.

Une partie des candidats est préparée mais ce n'est pas la majorité. La notion de note n'est pas bien appréhendée, ce qui ne leur permet pas de répondre aux attendus d'un exercice professionnel permettant une lecture rapide.

Beaucoup de copies sont encore trop dissertatives, en particulier pour les parties de présentation du contexte et des enjeux (pas suffisamment d'exercice de synthèse de la base documentaire).

Il y a beaucoup de manques au niveau des connaissances réglementaires, ce qui ne permet pas à certains candidats de traiter pleinement le sujet proposé.

Le niveau semble, pour l'ensemble des concours, plus faible que les années précédentes. Il apparaît nécessaire que les fédérations qui ont demandé l'ouverture des postes de CTS au ministère, accompagnent mieux les candidats de leurs disciplines aux attendus du concours.

#### *2.1.2.4 Les points forts des copies*

Les candidats les mieux préparés présentent des copies qui répondent précisément aux attentes. Ils savent notamment faire la différence entre une note de synthèse (exercice qui n'était pas attendu dans ce cas présent) et une note stratégique de propositions qui permet d'aller au-delà des documents proposés. La base documentaire, riche et variée, était au service des candidats qui ont su et pu justifier et compléter leur argumentation soit dans la stratégie soit dans les préconisations effectuées.

Certaines rares copies proposent un véritable diagnostic territorial approfondi ce qui a permis de répondre et de traiter la commande avec un fort intérêt et beaucoup de pertinence. Quelques copies, notamment en CTS, partagent des données plus spécifiques à leur discipline ce qui donne une teinte opérationnelle appréciée par le jury.

Les meilleurs candidats démontrent une bonne connaissance des périmètres d'action des DRAJES et des SDJES. Les propositions sont adaptées à un contexte territorial en lien au contexte professionnel au regard des relations partenariales à mener avec le mouvement sportif, les services de l'État, les établissements ou autres structures (ESMS, etc.) et des leviers à mobiliser.

Les meilleurs candidats priorisent certains publics et explicitent leur choix.

#### *2.1.2.5 Les points faibles des copies*

Le sujet, pourtant d'actualité, a posé problème à certains candidats, notamment par la méconnaissance des acteurs et les champs d'actions possibles. Les candidats ont parfois réduit le champ des acteurs et/ou des publics cibles sans même justifier leur choix.

Peut-être pas peur de rompre l'anonymat ou par méconnaissance de l'épreuve, certains candidats ne se sont pas positionnés dans un environnement professionnel ou dans une discipline (pour les CTS), ce qui appauvrit l'argumentation des propositions faites.

La notion de stratégie (hiérarchisation des propositions) est inexistante dans une grande partie des copies et plus particulièrement en CAS interne.

De très nombreuses copies occultent la commande et la notion d'aide à la décision. Il a été constaté une absence de capacité à formuler des propositions face à un sujet d'actualité, ce que regrette le jury.

#### *2.1.2.6 Compréhension du sujet, des termes-clés, délimitation d'une problématique, appropriation du sujet*

Il y a peu de candidats qui se sont prêtés à l'exercice de définir les termes-clés du sujet et qui cadrent leur analyse de celui-ci. Les enjeux ne sont que très rarement définis et il n'y a pas de développement d'une stratégie permettant d'orienter des choix. La partie du sujet "favoriser le sport encadré et sécurisé" n'a pas souvent été bien exploitée : peu d'actions proposées, voire des propositions d'actions contradictoires avec cet objectif. Les acteurs à accompagner ont rarement été identifiés et définis. La problématique a rarement pris en compte la commande qui visait à "accompagner les acteurs à [...]".

Certaines copies démontrent une bonne appropriation du sujet et sont bien contextualisées avec l'apport de données personnelles : caractérisation du territoire (rural, ZRR, QPV, etc.), nombre de licenciés, etc. ce qui permet d'orienter et justifier de manière pertinente les actions.

#### *2.1.2.7 Traitement du sujet (réflexion analytique et synthétique, propositions de réponses pertinentes aux problèmes posés, développement d'idées personnelles)*

Le traitement du sujet a souvent été partiel. La « mise en réseau » des acteurs et leur accompagnement pour qu'ils puissent développer de la pratique auprès de publics éloignés de la pratique a souvent été « occultée ». Les propositions, lorsqu'elles sont présentes, ont la plupart du temps, un impact limité et sont sans argumentation. Présenter des leviers pour accompagner les acteurs et non directement les mettre en œuvre a été l'un des principaux écueils, tout comme la notion de pratique encadrée et sécurisée qui a été très peu exploitée.

Les bonnes copies se sont distinguées par la prise en compte globale du sujet et par des propositions concrètes, opérationnelles et des indicateurs clairs en termes de suivi, d'évaluation et de limites des actions. Les candidats n'ont pas fait preuve d'innovation ou d'originalité. D'autant plus sur un sujet très large comme proposé cette année, on retrouve dans les copies bien souvent les mêmes propositions « génériques » (former, professionnaliser, etc..) adaptables quel que soit le sujet qui pourrait être proposé.

La majeure partie des copies manque de développement d'idées personnelles et se contente de présenter des dispositifs fédéraux/ministériels déjà existants depuis de nombreuses années. Les propositions ou les pistes de stratégie apportées dans la base documentaire ont été reprises parfois de façon « brute » sans donner lieu à une exploitation plus personnelle ou plus contextualisée, ce que le jury regrette.

#### *2.1.2.8 Niveau de culture générale et sportive (connaissances mobilisées dans les différents champs de savoirs concernés)*

D'une manière générale le niveau de connaissance s'est révélé très faible pour de futurs candidats à un poste de catégorie A. La principale difficulté a résidé dans l'exploitation des connaissances des candidats au profit du sujet. Les copies qui se détachent sont celles qui font référence à des connaissances personnelles solides et exposant une vision large du champ professionnel et institutionnel.

#### *2.1.2.9 Forme du devoir (structuration du devoir, orthographe et syntaxe)*

Le format « note » est majoritairement compris, sauf pour les candidats qui ne se sont pas attachés à prendre connaissance des attendus du concours et de l'épreuve. Cependant le format note « stratégique » est à l'inverse omis par la plupart des candidats. Les candidats oublient de préciser quelles propositions ils suggèrent.

L'orthographe est un réel problème. Il est assez facile de repérer les fautes d'inattention des réelles lacunes orthographiques importantes. La syntaxe dans certaines copies ne permet pas leur compréhension. Certaines copies ne relèvent pas, que ce soit sur les plans orthographique et/ou syntaxique, du niveau demandé pour un concours de catégorie A. Par ailleurs les correcteurs ont parfois du mal à déchiffrer des écritures pas assez appliquées, ce qu'ils regrettent et invitent les candidats à faire un effort en ce sens, en gardant en tête qu'ils doivent pouvoir être lus !

#### *2.1.2.10 Conseils aux candidats*

Il incombe aux candidats de définir les termes clés pour s'approprier le sujet. Quand le candidat fait des choix il est important qu'il les justifie (choix des publics cibles par exemple pour le sujet de cette année, ...).

Le candidat doit analyser la situation et définir les enjeux. L'exercice de la note est de formuler des propositions, les expliquer et les hiérarchiser.

Nommer les documents utilisés en début de copie est utile mais il est surtout important que les candidats s'appuient et utilisent des données au service de leur argumentation au fil de la rédaction de la copie.

Les candidats doivent s'intéresser à leur contexte professionnel et s'appuyer dessus, ainsi que sur leur territoire d'action : contextualiser en s'intéressant à sa discipline, aux politiques publiques mises en œuvre par cette dernière, aux relations possibles entre ligues, comités et clubs / DRAJES / SDJES / établissements publics / mouvement sportif / collectivités territoriales, etc.

Pour rassurer les candidats, il convient de leur rappeler qu'il n'y a pas de rupture d'anonymat s'ils citent le nom de leur fédération.

Il est conseillé aux candidats d'aller à la rencontre des professionnels en fonction dans les trois réseaux du ministère (services déconcentrés, établissement et fédérations) pour connaître les problématiques liées aux déclinaisons opérationnelles des missions confiées à un professeur de sport.

#### *2.1.2.11 Conseils aux formateurs*

Il est conseillé aux formateurs d'être vigilants sur les méthodologies « type ». Bien que la méthodologie soit importante, il est incontournable que les candidats soient en mesure de faire preuve d'appropriation de la problématique et de proposer leurs visions et des propositions opérationnelles et innovantes. Trop de copies se ressemblent sur la forme sans que le fond soit pertinent. Bien que le format type soit privilégié, une "personnalisation" (données contextualisées à la région, territoire, fédération, activité sportive, etc.) de la copie permettrait de différencier la notation des candidats.

Les formateurs sont invités à insister sur le caractère « note d'aide à la décision », « note stratégique ». Certains candidats nomment encore leur production « note de synthèse », « note d'opportunité ». Il convient d'inviter les candidats à incarner leur posture et bien marquer leur positionnement par rapport à leur territoire et leur fonction professionnelle, annoncés en début de la note. A ce titre, dans le cadre de leur préparation au concours, des jeux de rôle entre candidats peuvent être mis en place avec une problématique précise : certains se placent comme décideurs (chef de SDJES, DRAJES ou DTN, ...) et d'autres comme professeurs de sport.

L'objectif est :

- d'arriver à être convainquant et ainsi comprendre l'enjeu d'une note et les attendus du destinataire ;
- d'alimenter les connaissances opérationnelles des candidats aux missions des services, notamment des CAS en service, des CTS en fédérations ;
- de travailler sur la proposition d'actions en s'appuyant sur des éléments d'aide à la décision (leviers, freins, avantages, limites) ;
- de travailler sur la présentation claire de la stratégie et de la proposition de priorisation (en conclusion ou avant le développement des propositions) ;
- d'encourager les candidats à s'approprier une méthodologie adaptée à leur parcours, idées et solutions.

### 2.1.3. L'épreuve d'élaboration d'un projet pour les concours externes

#### 2.1.3.1 Les sujets et remarques générales sur l'épreuve

Épreuve d'élaboration de projet	Sujet
<b>Entraînement</b>	<p>Dans un objectif de pérennisation de ses performances, votre fédération exprime sa volonté de favoriser une synergie entre les équipes juniors et seniors.</p> <p>En tant que responsable du secteur senior de votre discipline, vous êtes chargé par votre directeur technique national de concevoir un projet d'entraînement englobant une réflexion sur la progression technique des athlètes seniors et juniors et prévoyant la collaboration des différentes structures d'enseignement. En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.</p>
<b>Formation</b>	<p>L'éducation à la citoyenneté est intégrée systématiquement dans les nouveaux référentiels d'activités et de compétences des diplômés d'État d'éducateur sportif.</p> <p>Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national, vous demande d'élaborer un projet de formation d'éducateur sportif mettant en avant cette dimension. En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.</p>
<b>Développement</b>	<p>Pour promouvoir la qualité de vie au travail et la santé, le développement des activités physiques et sportives en milieu professionnel est portée par le ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques.</p> <p>Votre chef de service ou directeur technique national, vous demande d'élaborer, un projet partenarial qui réponde à cet objectif dans un contexte que vous aurez défini.</p> <p>En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.</p>

Comme lors de la session 2024, la majorité des candidats ont choisi le sujet d'élaboration d'un projet d'entraînement, tous concours confondus (54% des copies).

Dans cette épreuve d'élaboration d'un projet, la définition du projet est essentielle car elle pose le cadre de référence du concours et pose une vision prospective de l'action du candidat par rapport à un sujet. S'il peut être caractérisé comme une « *anticipation opératoire partiellement déterminée* »<sup>1</sup>, il est en effet une anticipation au sens où il cherche à appréhender l'avenir, et opératoire parce qu'il fait référence à un futur qu'il « *va chercher à faire advenir* ».

En effet, nous constatons de nombreuses difficultés à établir un diagnostic et à problématiser le propos. L'analyse de l'environnement et du contexte alimente trop peu de réflexions spécifiques au sujet. Beaucoup de candidats ont tendance ainsi à entrer trop rapidement dans la présentation de ce qu'il considère être un projet, sans prendre le temps de faire un lien argumenté au sujet et aux politiques publiques

C'est donc dans ce cadre-là que les candidats doivent poser une méthode qui va d'un constat présent avec des enjeux multidimensionnels (contexte et diagnostic) vers des actions répondant à des objectifs stratégiques et opérationnels futurs (courts, moyens et long termes). Les actions réalisées doivent faire l'objet d'une évaluation dont les modalités sont explicitées et les indicateurs cibles clairement identifiés.

<sup>1</sup> Jean-Pierre Boutinet (p.64, Anthropologie du projet), 1990.

Les capacités des candidats à proposer des options d'adaptation sont rarement mises en avant. Les candidats les mieux préparés perdent en originalité dans les propositions. Les solutions prescrites sont les mêmes pour la plupart des bonnes copies. L'utilisation du « je » et la capacité à coordonner et travailler en équipe sont des compétences directement liées à l'épreuve de ce concours.

Trop de copies se limitent à des idées et à de la description sans fondement, ni stratégie, ni argumentation. Le plan d'actions est trop souvent descriptif et ne montre pas assez une mise en œuvre d'actions opérationnelles. La présence de catalogues d'idées sans structuration claire est fréquente, ce qui nuit à la cohérence globale des propositions.

Le niveau d'appropriation de la démarche de projet est trop souvent superficiel avec l'usage d'outils tel que le diagramme de SWOT, outil d'analyse stratégique, sans que cela ne serve réellement le projet. Les candidats semblent néanmoins maîtriser globalement la méthodologie de projet malgré parfois des oublis préjudiciables de notions essentielles du projet comme les partenariats, l'échéancier ou encore l'évaluation. Les propositions de budget, quand elles existent sont souvent peu étayées. Les rétroplanning sont souvent trop courts (moins d'un an). L'usage du conditionnel par certains candidats ne permet pas de se positionner en position de chef de projet.

#### 2.1.3.2 *Projet développement*

##### - Remarques générales sur le sujet

Le sujet de l'activité physique en milieu professionnel est d'actualité et permet de traiter de nombreux axes au sein des politiques publiques. Ce sujet centré autour des notions de qualité de vie au travail, de la santé et de la mise en partenariat, ne présentait pas spécialement de difficultés d'interprétation. Pourtant certains candidats ont pu trouver ce sujet complexe car ces problématiques sont peu abordées dans les formations mais bien réelles dans la vie professionnelle. Le sujet c'est avéré discriminant car peu de candidats ont su l'aborder dans sa globalité.

Il convenait pour le candidat de s'attacher à la définition des termes pour ne pas faire fausse route et pour répondre ensuite à toutes les exigences du sujet : contextualisation professionnelle, problématique liée au sujet, travail partenarial lors de la mise en œuvre du projet et de son évaluation. La démarche partenariale trouvait ici tout son sens.

Le niveau des candidats s'avère très hétérogène concernant leur connaissance institutionnelle, expérience professionnelle et enfin personnelle. La démarche projet s'avère inégalement maîtrisée. Beaucoup de candidats se limitent à un descriptif d'opérations avec ou sans cohérence avec le sujet.

Quelques candidats ont cependant pu mettre en évidence la maîtrise de cette méthodologie.

Parmi les candidats au concours CTS, une proportion plus grande de candidats sont en difficulté sur ce sujet. Les termes du sujet sont assez fréquemment définis mais cela ne permet pas toujours d'orienter correctement le candidat particulièrement pour le sujet développement car la problématique du sport en entreprise est mal connue. Le jury regrette un très faible niveau de connaissance scientifique.

##### - Points forts

Les meilleures copies font le lien de façon argumentée entre le sujet, les politiques publiques et dispositifs existants, et sont ainsi dans la réalisation et non la prescription. Elles font également référence aux dispositifs ministériels ou à des rapports, ce qui démontre la connaissance du milieu professionnel. Les bonnes copies maîtrisent les étapes de la méthodologie de projet.

Parmi les candidats aux concours CTS : les bonnes copies montrent une bonne connaissance des structures fédérales et du terrain avec cependant une vision partielle du sujet. Le point fort est la maîtrise de la démarche projet accompagné d'une connaissance des structures et dispositifs de notre ministère : certains candidats démontrent effectivement une expérience professionnelle intéressante. Les bonnes copies sont très vite identifiées lorsque la personne a une connaissance des dispositifs et les met au service du sujet. Les copies avec un plan détaillé sortent du lot avec une démarche projet souvent bien organisée.

- Points faibles

Les candidats ne sont pas assez dans le concret, dans le « faire ». La plupart des copies manquent d'équilibre, dans le sens où elles perdent en qualité de forme et de fond au fil de la rédaction. Les mots clés sont, soit non définis, soit faux dans plus de la majorité des copies. Pour un concours de catégorie A, la maîtrise des définitions et à minima des concepts, reste de rigueur et attendue. La contextualisation complète du projet est rare et lorsqu'elle existe, elle n'aboutit pas sur des constats permettant de faire un diagnostic clair qui mette en évidence les enjeux Politique, Ecologique, Social, Technologique, Ecologique et Légal (PESTEL).

L'utilisation d'outils à mauvaise escient (SWOT, PESTEL) n'éclaire pas la problématique. Les partenariats sont parfois mal choisis ou incohérents avec la portée du projet des candidats. L'évaluation n'est pas assez développée ni réellement maîtrisée. On constate le peu de connaissance de la complexité de faire entrer le sport dans l'entreprise.

Des candidats se sont visiblement trompés de concours ou de sujet et présentent un niveau d'analyse similaire à celui d'un BPJEPS Le sujet est souvent peu traité en profondeur. Les candidats s'avèrent davantage dans une description que dans l'analyse du projet.

Le positionnement du candidat est parfois inexistant ou confus.

- Compréhension du sujet (analyse du contexte, délimitation du problème à résoudre)

La contextualisation se limite trop souvent au rappel des termes du sujet et correspond donc plutôt à une redite du sujet en lui-même. Le diagnostic se limite trop souvent au territoire ou à la fédération ou à la santé plutôt que d'être envisagé de façon pluri dimensionnelle. Plusieurs copies laissent penser à une confusion de la part du candidat entre problématique et enjeux. Environ 10% des copies seulement présentent les bénéfices de l'APS au travail pour les « entreprises ». Les concepts de la Qualité de Vie au Travail (QVT) ne sont pas bien maîtrisés.

La compréhension du sujet est souvent parcellaire. La totalité du champ d'intervention possible n'est que rarement présentée. Parfois ce manque est lié à une connaissance trop faible des institutions et des réseaux de partenaires. Les copies le plus éloignées du sujet n'ont justement pas définies le contexte du projet à mener et proposent ensuite des actions hors temps de travail et hors secteur professionnel. Certaines copies limitent le public bénéficiaire de l'action à certains salariés de quelques structures, ce qui ne répond pas à une éventuelle commande de politique publique. Quelques candidats ont également orienté la mise en œuvre de leur projet exclusivement vers l'organisation d'événementiel ce qui ne répond pas à la problématique à long terme.

Le contexte spécifique de l'entreprise est souvent méconnu avec aucune distinction entre PME et grands groupes industriels ni des spécificités du milieu tertiaire ou primaire.

L'analyse du contexte est souvent très superficielle hormis pour quelques copies. Une problématique est rarement posée. Certains candidats ont pris l'angle de développer leur action uniquement dans leur structure (ligue/CD) ou administration. La notion de partenariat n'est alors pas mise en évidence.

- Traitement du sujet (propositions d'actions, modes d'opérationnalisation, justification des choix)

Les copies manquent majoritairement d'esprit critique et de capacité de synthèse. Manque cruel d'argumentation permettant de saisir le fondement des choix faits par les candidats. Plusieurs candidats

semblent confondre moyens, actions et objectifs, et se perdent donc ainsi dans leur propre méthodologie. Trop de copies semblables dans la forme où une méthodologie type semble calquée sans personnalisation majeure.

La mise en œuvre de certains projets se limite à la juxtaposition d'affirmations, de théorisations mais nous ne retrouvons pas de solutions opérationnelles ensuite qui permettraient de voir ou comprendre le bienfondé des idées du candidat. D'autres candidats utilisent le conditionnel ou alors le « on » et la copie manque ensuite d'explicitation des actions pour que l'on puisse repérer le rôle de coordinateur exercé par le candidat au sein du projet présenté.

Certains candidats cherchent à mettre en avant leurs connaissances au détriment de l'analyse stratégique du projet rendant ainsi le traitement du sujet trop descriptif. Pour les bonnes copies, on retrouve toutefois des propositions intéressantes et cohérentes par rapport au contexte et au diagnostic. Les candidats présentent rarement un budget et lorsque cela est le cas, ce dernier ne s'avère pas toujours réaliste.

- Niveau de culture pré-professionnelle (connaissances mobilisées dans les différents champs de savoirs concernés: scientifiques, techniques, pédagogiques, savoirs issus de l'expérience)

Les candidats ne s'appuient que trop peu sur des éléments ressources leur permettant de traiter le sujet de façon plus argumentée, justifiée et stratégique. Nous sommes globalement face à un niveau de culture professionnelle assez bas. Peu de candidats valorisent des éléments issus de leur expérience personnelle pour appuyer le fondement de leurs propositions.

Le niveau est très hétérogène mais globalement modeste. Peu de candidats mettent en avant des connaissances dans tous les champs et très peu pour ce qui est des expériences personnelles. Les copies des candidats étant déjà en situation professionnelle ou l'ayant été se distinguent car elles citent de façon cohérente le positionnement professionnel du candidat, le niveau de partenariat cohérent avec celui du projet. Ces copies sont parsemées de références à des programmes ou dispositifs existants, les budgets liés au projet ou échéanciers sont beaucoup plus crédibles.

Le niveau de référence scientifique est extrêmement faible, peu de référence littéraire. Pour les bonnes copies des données chiffrées, des statistiques qui ont été préparées à l'avance pour appuyer les propositions ou définir le contexte et une expérience de terrain qui fait penser à des personnes exerçant déjà dans les services.

- Forme du devoir (structuration, orthographe et syntaxe)

De trop nombreuses copies ont un niveau d'orthographe insuffisant pour un concours de catégorie A. La syntaxe est aussi trop souvent oubliée jusqu'à rendre parfois des phrases difficilement compréhensibles. La structuration est soit inexistante, ne permettant pas de suivre aisément le fil d'une possible réflexion, soit identique entre les copies calquant une méthodologie de façon théorique.

La présentation du plan quand il y en a un, est souvent bonne. Même dans les très mauvaises copies l'introduction est là, la conclusion manque un peu plus souvent. La syntaxe est globalement correcte avec des différences de niveaux. L'orthographe pose soucis dans de nombreuses copies. L'orthographe et la syntaxe ne sont pas toujours soignées et mettent ainsi le candidat en difficulté.

Attention aux quelques copies de candidats ne faisant pas d'effort pour rendre la copie lisible en situation d'examen professionnel pour le ou les jurys. La calligraphie a été très problématique pour au moins 1 copie. Le plan n'est pas toujours clairement annoncé par le candidat et la liaison entre les différentes parties n'est pas toujours évidente à voir.

On retrouve un déséquilibre dans l'écriture des parties : certaines copies sont construites de manière disproportionnée ( ex : diagnostic et contexte représentent 2/3 et 1/3 de propositions et réflexion). Un effort

réactionnel est préconisé pour bon nombre de candidats dont le traitement du sujet s'apparente davantage à la réalisation d'un plan (avec l'énumération d'idées) rendant l'analyse plus fragile. Pour les bonnes copies, les parties sont proportionnées. L'écriture est propre et la forme du devoir est fluide. Ces copies sont faciles à lire et permettent aux correcteurs de suivre clairement le déroulement du projet.

- Conseils aux candidats

- Bien relire le sujet, définir les termes et bien assimiler le contexte.
- Etablir en fin d'introduction la problématique et annoncer ensuite son plan
- Favoriser la qualité à la quantité de l'écrit ; en effet, proposer trop d'actions, trop d'objectifs, trop de moyens, ne permet pas toujours au candidat d'avoir le temps de proposer une réelle opérationnalité du projet ; ceci correspondant à une tendance à la description plutôt qu'à la stratégie.
- Préciser leur place dans le projet, pourquoi pas en utilisant le « je ». Beaucoup de copies utilisent le « on », ne permettant pas de toujours savoir de qui il s'agit ; ne pas hésiter donc à nommer les acteurs quand ils agissent. Veiller à ne pas utiliser le conditionnel.
- Dépasser la prescription pour traiter le sujet. Valoriser leur expérience personnelle. Argumenter leur choix et Problématiser
- Ne pas vouloir mettre dans la copie toutes les notions théoriques pouvant avoir été vues en préparation du concours
- Colorer le devoir de références à des actions personnelles et réfléchir à la cohérence des actions proposées au jury pour répondre à la problématique.
- Ne pas oublier les outils d'évaluation permettant de recadrer, puis faire le bilan du projet présenté
- La connaissance des services départementaux et régionaux, de leurs compétences respectives et de de leurs réseaux de partenaires doivent être connus.
- Revoir la méthode projet phase par phase mais surtout s'exercer à décliner la liaison état des lieux, diagnostic, objectifs et actions.
- Préparer comme le font les bons candidats des contextes qui pourront servir dans nombres de sujets de développement.
- Connaître les politiques publiques, les financements possibles pour les projets.

Dans le cadre de la préparation alterner :

- des temps de maîtrise des connaissances en matière de politique sportive ministérielle et les associer à des expériences professionnelles personnelles.
- des temps de répétition d'écrits blancs qui permettent sur cette épreuve d'acquérir le réflexe méthodologie de projet.

Il apparaît opportun de soigner la méthodologie du devoir et d'avoir un fil conducteur pour amener les correcteurs à suivre leur réflexion.

La conclusion est parfois absente, rarement soignée et manque souvent de pertinence

- Conseils aux formateurs

- Construire et utiliser des veilles en matière de politique publique et faire interagir les candidats autour de ces dernières.
- Dans la méthodologie de projet, la maîtrise des différents enjeux pourrait être posée de différents points de vue : Politique / Economique / Social / Technologique / Ecologique / Légal.

- Inciter les candidats à plus aller dans le comment, le pourquoi, etc. pourrait être utile
- Les accompagner dans l'appropriation et la personnalisation de la méthodologie de projet afin de ne pas la calquer de façon théorique ; en effet, beaucoup trop de copies sont semblables sur la forme voire sur le fond.
- Leur rappeler l'aspect professionnel et opérationnel de cet écrit, ce qui nécessite de valoriser une réelle expérience.
- Il semble qu'il faille rappeler que si la méthodologie de projet est essentielle, elle doit être au service du sujet.
- L'analyse de l'existant doit aboutir à un questionnement en lien avec le sujet et amener à proposer un problème. La mise en œuvre du projet doit être opérationnelle et viser l'atteinte des objectifs fixés. L'évaluation ne doit pas être uniquement finale.
- Inciter les candidats à connaître le contexte réglementaire, institutionnel et les politiques publiques.
- Apprendre aux candidats à rédiger la conclusion avant de rédiger le devoir pour avoir le temps de l'écrire.
- Essayer d'amener les candidats vers une évaluation opérationnelle et utile au projet.

### 2.1.3.3 *Projet formation*

Seulement 8 candidats ont choisi ce projet, il est donc difficile de tirer des analyses générales.

#### - Remarques générales sur le sujet

Les copies répondent peu aux attentes d'une démarche de projet avec toutes les composantes : contexte et justification, objectifs du projet, modalités de mise en œuvre, moyens et ressources nécessaires, modalités d'évaluation et d'accompagnement, communication et valorisation du projet, pérennisation et perspectives d'évolution.

#### - Points forts

Certaines copies démontrent la préparation à l'épreuve, la connaissance du domaine de la formation transposé dans celui d'une discipline sportive.

#### - Points faibles

Certaines copies ignorent le sujet et le thème du projet. Elles démontrent une absence de préparation spécifique. Les références scientifiques sont très faibles voir absentes.

Les correcteurs déplorent le manque de structure dans les projets comme une évaluation trop souvent absente.

#### - Compréhension du sujet (analyse du contexte, délimitation du problème à résoudre)

Les candidats ont montré des difficultés à exploiter autre chose que des données macro et quelques éléments d'orientations très générales et des difficultés à prendre du recul et analyser leur environnement avec un regard critique.

#### - Traitement du sujet (propositions d'actions, modes d'opérationnalisation, justification des choix)

Beaucoup de copies proposent un diagnostic partiel. La définition des termes et parfois présente mais souvent partielle. Les plans d'actions sont souvent très limités

#### - Niveau de culture pré-professionnelle (connaissances mobilisées dans les différents champs de savoirs concernés : scientifiques, techniques, pédagogiques..., savoirs issus de l'expérience)

Certaines copies sont trop descriptives, montrant des difficultés à exploiter des connaissances et un niveau de réflexion souvent insuffisant. Trop de copies ne présente pas de positionnement du candidat

#### - Forme du devoir (structuration, orthographe et syntaxe)

Certaines copies sont très difficiles à lire. La calligraphie est illisible et nécessite un décryptage.

- Conseils aux candidats

Il est conseillé aux candidats outre l'analyse du sujet de manière littérale de bien présenter des mises en œuvre précises, celles-ci démontrant une véritable expertise.

- Conseils aux formateurs

Outre la définition des termes et les cadres généraux qui sont dans l'ensemble bien présentés, envisager des cas de figure concrets en formation.

#### 2.1.3.4 *Projet entraînement*

- Remarques générales sur le sujet

Le sujet permettait de brosser différentes facettes et connaissances attendues du corps des professeurs de sport. Même s'il a dans quelques rares cas été compris par les candidats, le sujet de la synergie entre juniors et seniors n'a que rarement constitué un fil conducteur de la rédaction. Le terme « structure d'enseignement » a envoyé certains candidats sur de mauvaises pistes de réflexion : travail avec des établissements scolaires (lycée ou collège).

Le sujet est tout à fait cohérent avec les exigences du concours et de l'épreuve. Il peut sembler complexe puisqu'il exige à la fois une connaissance fine de sa discipline dans toutes ses composantes, une compréhension de la problématique, un positionnement du candidat, une analyse contextualisée de l'existant et des propositions concrètes et réalistes. Les notions de pérennisation, de synergie, de progression technique, de collaboration et de structures d'enseignement sont autant d'éléments à prendre en compte qui peuvent disperser le candidat et rendre les copies superficielles.

Les copies sont très hétérogènes, même si on peut identifier deux types de copies:

- des candidats ayant un schéma de la démarche projet très clair et presque formaté mais qui a le mérite de présenter toutes les étapes.

- des candidats qui n'ont pas connaissance de la nécessité d'élaborer un projet d'intervention finalisé et s'exprimant de façon opérationnelle.

Les candidats, à part les copies très faibles, sont en mesure de contextualiser et de proposer des actions peu souvent organisées dans un projet structuré.

Quelques candidats montrent une vraie culture professionnelle qu'ils réussissent à retranscrire à travers leur copie sans pour autant le structurer.

L'expérience professionnelle est globalement présente dans les copies. La démarche de projet est connue.

- Points forts

Les candidats connaissent bien leur discipline dans l'ensemble et sont capables d'en faire une description claire et juste, les diagnostics sont précis et construits (sans doute préparés au préalable). Les candidats font montre de leur expérience professionnelle qu'ils réussissent à mobiliser dans leur projet.

Le sujet est globalement bien compris et des actions concrètes et argumentées sont proposées.

Pour le concours CTS, la plupart des copies maîtrise à peu près la méthodologie de projet. Certaines copies réussissent à situer le contexte professionnel et intègrent des références intéressantes aux politiques publiques (sport santé, formation BPJEPS, complémentarité des politiques locales et ministérielles). Les candidats les plus solides parviennent à intégrer une réflexion stratégique cohérente avec des propositions opérationnelles adaptées au cadre professionnel.

Quelques copies s'appuient sur des références aux sciences de l'ingénierie pédagogique, bien que cela reste marginal.

- Points faibles

Les termes du sujet ne sont pas définis, la problématique est absente.

Certaines copies ne sont pas finalisées : sans évaluation ni conclusion ce qui est regrettable. Un projet ne peut pas se résumer à la description d'une action, les correcteurs déplorent des évaluations souvent peu pertinentes voir absentes.

La plupart du temps, les candidats présentent une liste d'actions sans pour autant les inclure et les organiser dans un projet structuré. La méthodologie de projet n'est pas toujours maîtrisée.

Méconnaissance des paramètres de l'entraînement liés aux catégories d'âge.

Pour les concours CTS, le jury regrette un manque réel d'apport scientifique sur l'ensemble des copies. La compréhension des termes fait parfois défaut, comme la clarté des propos. L'absence d'une structuration claire et d'un fil conducteur est malheureusement récurrente.

Les contenus techniques et pédagogiques liés à la mise en œuvre du projet dans l'activité sont souvent peu développés. Les projets restent souvent au stade d'une description d'actions, sans justification des choix stratégiques. Peu d'actions concrètes sont identifiées et mises en œuvre. Peu de copies répondent au sujet en proposant une démonstration (étape par étape) au regard de la stratégie adoptée.

Les correcteurs regrettent un manque de connaissances sur l'organisation du sport et le rôle du professeur de sport.

L'évaluation est très rarement abordée, ce qui affaiblit la pertinence des projets.

- Compréhension du sujet (analyse du contexte, délimitation du problème à résoudre)

Le contexte est souvent trop vague dans sa définition et le problème à résoudre en devient trop large. Le sujet est globalement compris mais pas forcément dans toutes ses dimensions. Les éléments du contexte ne sont pas envisagés dans leur globalité. L'analyse est souvent juste mais reste superficielle, le positionnement du candidat n'est pas toujours pertinent. La problématique est souvent absente.

Sur l'ensemble des copies des candidats CTS, l'ensemble des éléments du sujet n'a en général pas été traité dans une même copie. La lecture du sujet est trop rapide sans analyse. Plusieurs copies ignorent la commande du sujet et ne développent pas une réelle analyse du contexte et des contraintes. On décèle des difficultés à situer la commande et sa complexité dans son environnement. Lorsqu'il y a contextualisation, elle manque souvent de précision et ne débouche pas sur une problématisation pertinente.

Certains candidats ont introduit leur projet avec des références hors sujet (ex. médailles aux JO) au lieu de cadrer leur intervention sur une analyse des besoins réels. De même, beaucoup d'éléments sont décrétés ou admis sans être discutés.

- Traitement du sujet (propositions d'actions, modes d'opérationnalisation, justification des choix)

Certains candidats perdent le fil de leur plan et de leur traitement du sujet au fur et à mesure de la copie. Certains candidats présentent un projet dans leur discipline mais ne le raccrochent pas au sujet : quel que soit le sujet proposé, la copie aurait quasiment pu être la même. La corrélation avec le sujet et le contexte font souvent défaut.

Globalement les propositions d'actions sont restées basiques avec des entraînements conjoints de collectifs. Presque tous les candidats proposent des actions plus ou moins pertinentes et/ou réalisables, l'argumentation et l'évaluation sont très souvent insuffisantes voire manquantes. Les propositions manquent d'approfondissement.

Les candidats au concours CTS font un traitement souvent trop descriptif et peu de justifications sont posées. Une grande partie des candidats énumère des actions sans structuration claire ni lien logique. Peu de copies offrent une mise en œuvre détaillée et réaliste des propositions avancées. Certaines propositions sont trop généralistes et ne prennent pas en compte les contraintes professionnelles et institutionnelles.

Des axes essentiels, comme la mobilisation des acteurs et la communication, sont parfois mentionnés mais peu développés.

- Niveau de culture pré-professionnelle (connaissances mobilisées dans les différents champs de savoirs concernés: scientifiques, techniques, pédagogiques..., savoirs issus de l'expérience)

Peu de copies expriment la culture professionnelle du candidat : de nombreuses « banalités » évoquées. Les savoirs issus de l'expérience sont presque totalement absents. Les candidats possèdent dans l'ensemble une bonne culture disciplinaire et professionnelle qu'ils présentent parfois de manière très détaillée mais sans forcément, ou alors très rarement, s'appuyer sur des savoirs scientifiques. L'expérience personnelle est présente.

Pour le concours CTS, le niveau de culture scientifique est également très pauvre et peu de copies mettent en avant leur expérience. Les correcteurs font preuve d'une faible maîtrise des méthodologies de l'entraînement (outils d'évaluation, technologie, gestion de la charge d'entraînement, ...). Le volet technique est trop souvent décrété et non développé au regard du public cible. Le manque de connaissances sur l'ingénierie pédagogique et les dispositifs de formation est regrettable.

Une prise en compte assez rare de la spécificité des acteurs et/ou des structures et une faible maîtrise du cadre institutionnel et professionnel des professeurs de sport sont constatés.

Les politiques publiques actuelles (ex. lutte contre les violences, VSS, laïcité, formation continue) sont rarement prises en compte de manière pertinente. Certains candidats positionnent leur projet dans un cadre professionnel spécifique (ex. BPJEPS, CTS), mais sans justification claire de leur choix stratégique.

- Forme du devoir (structuration, orthographe et syntaxe)

Certaines copies avec de multiples fautes d'orthographe ne sont pas acceptables dans un concours de catégorie A. L'utilisation de schéma n'est que rarement propice aux éclaircissements. Une phrase simple et bien construite se substituerait bien souvent à des schémas imposants et inadaptés. Les candidats présentent pour la plupart un devoir plutôt structuré et facile à lire. La syntaxe et l'orthographe sont, à part quelques exceptions, d'un bon niveau. Le plan n'est parfois pas annoncé, c'est dommage. La rédaction peut faire défaut sur des copies intéressantes.

Certaines copies des candidats CTS présentent des erreurs syntaxiques et orthographiques notables dans plusieurs copies, nuisant parfois à la lisibilité. Des efforts de calligraphie sont parfois nécessaires et/ou à maintenir jusqu'à la fin du devoir. Cette attention sur la forme du devoir peut faire mieux ressortir le fond des propositions faites. Problèmes fréquents de structuration, certaines copies ressemblent à un catalogue d'idées sans véritable démarche de projet.

Les introductions sont souvent trop longues et générales, et les conclusions ne servent pas toujours à synthétiser et orienter le projet

- Conseils aux candidats

- Lire le rapport du jury et les modalités d'épreuves pour présenter une forme de copie attendue.
- Multiplier les mises en situation dans un format identique à celui de l'épreuve (un écrit de 4h). Un fil conducteur présent et qui s'évapore au fil des pages, peut interroger sur la capacité du candidat à rester concentré sur toute la durée de l'épreuve. Ils doivent se préparer et s'entraîner à l'exercice de cet écrit qui demande de la concentration et de la méthodologie dans un temps contraint
- Commencer par définir les termes du sujet pour construire un projet basé sur le sujet problématisé. S'attacher à bien relire le sujet afin d'en déterminer les contours et la complexité. Prendre le temps de définir les termes de la commande afin d'en montrer la portée au regard du contexte global du sport et de son actualité (introduction – accroche). Cette définition claire des termes et de leur relation permet d'aller plus loin que l'accroche initiale pour approfondir l'analyse contextuelle du milieu qui va accueillir le projet. Les contraintes institutionnelles et professionnelles sont à prendre en compte pour ancrer le projet dans la réalité du métier.
- Les candidats qui choisissent le projet d'entraînement doivent connaître leur discipline et avoir une pratique professionnelle dans le secteur du sport de compétition voire de haut-niveau.

- Les connaissances scientifiques en matière d'optimisation de la performance doivent être connues et référencées. Elles viennent servir l'argumentation.
  - Nous avons apprécié les copies propres, sans ratures et sans fautes. Parfois les titres soulignés peuvent mettre en avant des notions clés. Le style d'écriture est capital pour la bonne compréhension et le suivi du projet. Les candidats sont invités à soigner la structuration et la rédaction de leur copie en la présentant avec un plan clair et une syntaxe adaptée afin de pour faciliter l'appropriation des propos tenus par les correcteurs.
  - Il faut sortir du catalogue d'idées ou de notions générales présentées sous formes de liste sans en expliquer les tenants et aboutissant au regard des objectifs fixés. Chaque action doit être reliée à un objectif précis et justifié et déboucher sur une mise en œuvre concrète et l'opérationnelle sur le terrain. Ce traitement opérationnel est facilité par le positionnement du candidat en qualité de professeur de sport (PS) qui connaît le milieu sportif dans lequel il évolue ainsi que ses interlocuteurs potentiels. L'expérience professionnelle doit être valorisée et utilisée à bon escient dans le traitement du sujet.
  - Même si les outils comme SWOT, SOAR, peuvent aider les candidats à identifier le contexte général, ils doivent être réalisés en lien avec le sujet.
  - La méthodologie et la démarche de projet permet de structurer la proposition faite et de justifier chaque action.
  - Intégrer un volet d'évaluation permet d'assurer le suivi des actions menées, en démontrer la logique et envisager les adaptations futures. La phase d'évaluation doit comporter des indicateurs et objectifs sur les objectifs du projet, pas uniquement sur des actions liées à sa mise en œuvre.
  - C'est une épreuve de professeur de sport, personnel technique et pédagogique : cela doit se ressentir dans la mise en œuvre du projet :
    - Se positionner en qualité de PS
    - Connaître les missions possibles et le rôle d'agent de l'Etat pour montrer sa plus-value en matière d'expertise de conseil, de connaissances (scientifique, techniques, pédagogiques, législatives, du domaine du sport) de coordination et de mobilisation des acteurs et partenaires.
    - Se positionner en tant que chef de projet qui s'appuie sur la méthodologie projet pour conduire des actions et les faire évoluer.
  - Bien identifier son réseau : les acteurs potentiels et leurs interactions ; leurs champs de compétences et d'actions respectifs (rôle, missions, prérogatives...)
  - Être au fait de l'actualité du Ministère, politiques publiques prioritaires, des outils d'accompagnement du réseau édités par le ministère et ses partenaires (mouvement sportif...)
  - Avoir une vision interministérielle ou inter-fédérale pourrait permettre de se démarquer
- Conseils aux formateurs
- Amener les candidats à faire des actions sur le cœur du projet. Tout le reste est important (contexte, diagnostic...) et attendu mais ne doit pas remplacer le traitement du sujet par des propositions concrètes fondées sur des choix stratégiques explicites. L'action que je suis en train de décrire vient-elle répondre concrètement aux enjeux du sujet posé ? Cette question doit constituer un rappel et une méthode tout au long du travail d'écriture.
  - Apprendre aux candidats à mobiliser leur expérience professionnelle.
  - Inciter les candidats à revoir les connaissances scientifiques en matière d'entraînement afin de les utiliser.
  - Appréhender le milieu professionnel visé et savoir le mettre en valeur dans la copie.
  - Privilégier des écrits en situation du concours.

- Maîtriser la démarche de projet dans un temps contraint.
- Apprendre à définir les termes d'un sujet et à en dégager une problématique. La définition juste des termes de sujet est importante pour montrer la compréhension du sujet et répondre aux attendus.
- Expliquer aux candidats comment répondre au sujet avec la bonne appellation du ministère ou autres instances. Le sujet est réalisé quelques semaines avant les écrits et il faut que les candidats sachent comment se positionner dans le temps.
- Renforcer la formation sur la démarche de projet et son application concrète. Des exercices peuvent-être proposer pour travailler sur la structuration des idées et la rédaction de plans d'action répondant à une commande.
- Amener les candidats à utiliser les étapes du projet comme un fil rouge pour sa démonstration. Un plan structuré aide les correcteurs à suivre le déroulé du projet. La qualité des transitions y participe également.
- Le fond pouvant être le reflet de la forme : des efforts de syntaxe et d'orthographe sont à faire au regard du niveau de concours.
- Un travail d'acculturation aux métiers et fonction des PS est à mener avec les candidats afin de tenir des propos concrets et cohérents. Dans ce cadre, insister, entre autres, sur l'importance des politiques publiques et leur cadre institutionnel du sport.
- Sensibiliser les candidats à l'importance de la justification des stratégies mises en œuvre et à l'évaluation du projet présenté.

#### 2.1.4. L'épreuve d'élaboration d'un projet pour le concours réservé aux SHN

##### 2.1.4.1 Les sujets

Épreuve d'élaboration de projet	Sujet
<b>Entraînement</b>	<p>Le ministère des sports, des jeux Olympiques et Paralympiques s'est fixé comme objectif de construire un héritage sportif durable des jeux de Paris 2024. Votre fédération aspire à progresser dans les performances de ses équipes de France et dans le classement international des fédérations.</p> <p>En tant que responsable des équipes de France, votre directeur technique national vous charge d'établir une feuille de route pluriannuelle jusqu'aux prochaines échéances internationales. Votre stratégie d'entraînement des sportifs de haut niveau intégrera les paramètres de performance de votre discipline.</p> <p>En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.</p>
<b>Formation</b>	<p>La formation professionnelle tout au long de la vie est un levier pour la mise en œuvre des priorités ministérielles. Dans ce cadre, l'encadrement des activités physiques et sportives exige que les éducateurs sportifs entretiennent leurs compétences pédagogiques et techniques.</p> <p>Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande d'élaborer un projet de formation qui prenne en compte cette exigence.</p> <p>En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.</p>

## Développement

Le renouvellement de l'engagement associatif dans le monde du sport est un enjeu majeur pour l'avenir du mouvement sportif.

Votre chef de service ou directeur technique national, vous demande d'élaborer, un projet partenarial qui réponde à cet enjeu dans un contexte que vous aurez défini.

En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.

Tous les candidats ont choisi de traiter le projet entraînement.

### 2.1.4.2 *Projet entraînement*

Les candidats SHN semblent avoir bien préparé le concours et répondent en suivant le format de l'épreuve avec une approche basée sur la démarche de projet.

Cependant l'approche est encore trop souvent scolaire et répétitive. Ils restituent des connaissances mais sans toujours adapter leur réflexion au contexte précis du sujet. Les candidats manquent de vision critique : beaucoup suivent une méthodologie basique (plan trois parties), mais ne construisent pas une véritable problématique.

Le niveau de culture scientifique des candidats demeure assez faible. Peu de copies contiennent des arguments étoffés avec des justifications techniques ou scientifiques illustrant de vraies compétences pour entraîner avec efficacité.

#### - Remarques générales sur le sujet

Le sujet est en lien avec l'actualité et les enjeux du sport de haut niveau avec une double exigence :

- Répondre aux attentes du ministère en charge des Sports concernant l'héritage des JOP 2024.
- Développer une stratégie de performance pour une fédération et ses équipes de France.

Difficultés potentielles pour les candidats :

- Sujet large et complexe, nécessitant une bonne structuration pour ne pas se disperser. La notion d'héritage en lien avec la haute performance peut être complexe à traiter.
- Comprendre et intégrer plusieurs échelles temporelles (post-JOP 2024 et échéances futures).
- Exiger une maîtrise approfondie des paramètres de la performance, propres à une discipline spécifique.

Le sujet proposé est au cœur de l'actualité de notre ministère avec l'héritage post Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Le thème du sujet était large, ce qui a déclenché plusieurs écrits proches de l'écrit de développement et non d'entraînement. La navigation entre les dimensions macro d'organisation ou de stratégie et le traitement de terrain des paramètres de la performance de chaque discipline n'était pas aisée.

La démarche projet est globalement maîtrisée avec un écrit structuré. Les candidats se positionnent correctement en tant que responsable du projet.

Le contexte est le plus souvent bien défini mais sans lien réel avec le diagnostic ne permettant pas de faire apparaître une problématique claire, sauf pour les meilleures copies.

La mise en œuvre est présente mais sans réelle évaluation poussée.

#### - Points forts

Les correcteurs soulignent une bonne identification des facteurs de performance (préparation physique, mentale, technico-tactique, suivi médical). Les meilleures copies se caractérisent par une capacité à structurer un plan logique. Quelques candidats mobilisent des exemples concrets, notamment en s'inspirant de modèles qu'ils ont connus. Les informations sur le contexte sont assez complètes.

- Points faibles

Certaines copies sont trop descriptives sans réflexion. Beaucoup se contentent d'un catalogue de mesures sans problématiser leur approche. La stratégie pas toujours présente et rarement étayée par des arguments pertinents avec une démonstration convaincante. Les correcteurs regrettent l'absence d'évaluation du projet : très peu de candidats proposent des indicateurs de suivi pour mesurer l'efficacité de leur feuille de route. La récitation de concepts sans mise en application démontre un manque d'adaptation du raisonnement au contexte spécifique du sujet. La conclusion des copies est souvent négligée voire abrupte, peut-être par manque de temps.

La mise en œuvre est le plus souvent sans grande ambition et sans originalité, trop souvent déconnecté de l'ambition d'une feuille de route pluriannuelle. Le processus d'évaluation est rarement complet.

- Compréhension du sujet (analyse du contexte, délimitation du problème à résoudre)

L'analyse du contexte ne prend pas suffisamment en compte les JOP 2024 et l'héritage à construire. L'analyse de la concurrence internationale est rarement conduite. La planification stratégique sur plusieurs années est attendue. Beaucoup de candidats exposent des faits et concepts mais ne posent aucune question centrale à résoudre. Leur vision est parfois trop large et floue : certains candidats essaient de traiter trop d'éléments sans approfondir un aspect clé.

L'analyse du contexte est souvent pertinente mais cela ne débouche pas sur un diagnostic précis et une délimitation partielle des problèmes à résoudre. Absence de problématique concrète qui reste souvent très générale.

- Traitement du sujet (propositions d'actions, modes d'opérationnalisation, justification des choix)

La majorité des copies présente une assez bonne prise en compte des facteurs de la performance et des références à des acteurs institutionnels (INSEP, fédérations, pôles France). Toutefois l'approche est trop descriptive et pas assez analytique. Les justifications sont superficielles sur les choix de méthodes d'entraînement. Les démonstrations du bienfondé des choix manquent très souvent dans les copies. Les correcteurs déplorent le peu de réflexion sur la manière de mesurer l'impact des actions mises en place.

Le traitement du sujet est hétérogène, avec de manière générale une difficulté à baser la réflexion du devoir sur la dimension d'héritage, de capitalisation pour mettre en place un projet stratégique et opérationnel.

- Niveau de culture pré-professionnelle (connaissances mobilisées dans les différents champs de savoirs concernés : scientifiques, techniques, pédagogiques..., savoirs issus de l'expérience)

Ceux qui maîtrisent bien le sujet mobilisent des connaissances transversales :

- Les connaissances scientifiques sont presque toujours absentes, bien que des éléments de leur propre expérience professionnelle émergent dans certaines copies.
- Les compétences techniques et pédagogiques sont peu exploitées.

Mais le niveau de culture préprofessionnelle très hétérogène. Pour certaines copies, un réel vécu transpire avec une bonne connaissance du contexte, un ancrage de terrain. Pour d'autres les niveaux de connaissances techniques et pédagogiques sont moyens. Dans l'ensemble il y a peu de références scientifiques dans les copies.

- Forme du devoir (structuration, orthographe et syntaxe)

Les copies sont d'assez bonne qualité de rédaction (orthographe, syntaxe), cependant dans certaines le niveau d'orthographe est faible pour un niveau de catégorie A. Le plan structuré est parfois peu pertinent : les candidats suivent une organisation basique sans poser une vraie problématique.

Travail le plus souvent structuré même si une attention doit être portée sur l'orthographe et la syntaxe.

- Conseils aux candidats

- Construire une problématique claire plutôt que de réciter des connaissances générales. Démontrer dans l'ensemble du devoir la volonté de répondre au sujet proposé (pas uniquement dans l'introduction...).
  - Justifier ses choix avec des références concrètes (exemples concrets, données chiffrées, modèles existants). Intégrer des références scientifiques et pédagogiques pour étayer sa réponse au devoir.
  - Faire preuve d'ambition dans le traitement du sujet. Ne pas hésiter à faire des propositions atypiques pour répondre à sa problématique.
  - Intégrer une phase d'évaluation du projet pour montrer une réflexion complète.
  - Lire le rapport du jury
  - S'astreindre à faire des examens blancs
  - Être curieux et s'informer sur l'actualité de leur discipline mais aussi du ministère et de l'ANS.
- Conseils aux formateurs
- Travailler la méthodologie de projet appliquée au sport de haut niveau. Exiger des candidats une bonne connaissance du PPF de leur fédération avec une réflexion critique sur les enjeux posés.
  - Évaluer la capacité à problématiser plutôt que simplement restituer des connaissances.
  - Encourager une approche critique et non descriptive. Travailler la capacité à conduire une démonstration. Faire vivre le projet.
  - Accompagner les candidats dans la structuration de la démarche de projet
  - Encourager les candidats à s'informer et à « sortir de leur discipline » pour prendre en compte leur futur environnement
  - Aider les candidats à réfléchir sur le pourquoi et le comment
  - Développer la singularité de chacun.

Les conseils aux candidats sont présentés par épreuve, mais ils peuvent être communs aux trois projets.

## 2.2. Délibération d'admissibilité des concours

### 2.2.1. Les notes obtenues aux différents concours

Les correcteurs ont eu à cœur de différencier les candidats en utilisant toute la gamme de notes. Les notes maximales et minimales sont ainsi extrêmes. Les notes obtenues par les candidats au concours SHN sont plus élevées, et celles des candidats au CAS interne sont plus faibles.

Le tableau ci-dessous présente les notes moyennes obtenues par concours. Les concours CTS ont été fusionnés, car le nombre de candidats par discipline est trop faible pour être significatif.

	CAS externe		CAS interne	CTS		SHN
	écrit 1	écrit 2	écrit 1	écrit 1	écrit 2	écrit 2
<i>Nb de copies</i>	118	117	40	68	68	30
<b>Moyenne générale</b>	<b>8,28</b>	<b>8,70</b>	<b>7,2</b>	<b>8,4</b>	<b>8,5</b>	<b>9,5</b>
<b>Note Mini</b>	1	1	2	1	2	5
<b>Note Maxi</b>	17	18	16	16	17	15
<i>Nb de notes au-dessus de 10</i>	40	46	9	23	22	15

### 2.2.2. Les barres d'admissibilité

Lors de sa délibération, le jury a positionné les barres d'admissibilité en tenant compte de différents critères :

- Retenir des candidats au niveau suffisant.
- Retenir un nombre de candidats suffisant par poste : le ratio cible nombre de candidats admissibles / nombre de postes autour de 2,5.
- Placer la barre d'admissibilité au niveau d'un écart significatif entre deux candidats.

La barre d'admissibilité est plus basse au concours CAS interne (de plus d'un point par rapport au concours CAS externe et de 2,5 par rapport aux concours CTS et SHN), confirmant un niveau global des candidats inférieur.

Concours	Postes	Admissibles			Barre admissibilité	Ratio admissibles/postes
		nombre total	hommes	femmes		
PS-E-CAS	25	62	40	22	8,20	2,48
PS-I-CAS	10	17	7	10	7,00	1,70
PS-E-CTS	17	40	33	7	9,82	2,35
PS-SHN	6	17	9	8	9,50	2,83
<b>TOTAL PS</b>	<b>58</b>	<b>136</b>	<b>89</b>	<b>47</b>	<b>8,63</b>	<b>2,34</b>

Ainsi sur 260 candidats présents à tous les concours, 136 sont admissibles soit un taux de 52,3%. Les femmes représentent à peine un tiers des candidats admissibles, tous concours confondus.

Sur les 17 admissibles du concours réservé aux SHN, 10 candidats sont doubles admissibles.

### 3. Les épreuves d'admission des concours

Les trois épreuves d'admission sont communes à tous les concours et leurs coefficients sont identiques.

<b>épreuve n°1</b> Coefficient : 1 Durée: 50 minutes dont 30 minutes de préparation	<p>L'épreuve orale de langue anglaise permet au candidat de montrer sa capacité à participer activement à une conversation par la pratique d'un vocabulaire général et spécialisé, l'utilisation d'une syntaxe correcte et une prononciation intelligible.</p> <p>A partir d'un document fourni par le jury, écrit en langue anglaise et relatif au domaine du sport, le candidat trie les informations, repère les messages les plus importants et en organise la présentation en français. Il est ensuite invité à lire un passage du texte en anglais et à utiliser cette langue lors de la conversation qui suit.</p>
<b>épreuve n°2</b> Coefficient : 4 Durée: 45 minutes dont 15 minutes de présentation maximum	<p>L'épreuve d'entretien vise à apprécier les connaissances techniques du candidat dans le domaine du sport, ses aptitudes ainsi que sa motivation. Le candidat élabore un rapport (douze pages dactylographiées maximum) relatant son parcours, son expérience professionnelle ou associative dans le domaine du sport. A partir de la présentation de ce rapport, le jury pose les questions lui permettant d'évaluer les qualités de réflexion et d'analyse du candidat, sa connaissance des problématiques d'actualité dans le domaine du sport ainsi que sa capacité à se projeter dans l'exercice des fonctions de professeur de sport. Le rapport est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.</p>
<b>épreuve n°3</b> Coefficient 4 Durée : 1 heure 15 minutes : <ul style="list-style-type: none"><li>• préparation : 25 minutes</li><li>• exposé : 20 minutes,</li><li>• entretien avec le jury : 30 minutes</li></ul>	<p>À partir d'un document vidéo tiré au sort et portant sur la discipline ou la spécialité dans laquelle s'est inscrit le candidat, celui-ci expose au jury le résultat de son observation et de son analyse. Il fait part des enseignements qu'il peut en tirer pour fonder l'entraînement ou la réussite en compétition. Il sera amené à proposer un plan d'action à plus long terme et à justifier ses décisions.</p>

#### 3.1. L'épreuve d'admission n° 1 : l'épreuve orale de langue anglaise

##### 3.1.1. Organisation et conditions de l'épreuve

Les candidats reçoivent un texte qu'ils étudient dans la salle de préparation pendant les 30 minutes prévues. Près d'une vingtaine de textes d'une page A4 ont servi à vérifier le niveau d'anglais des candidats. L'effort est porté sur un choix de textes de difficulté égale et en lien avec le sport. Ils sont choisis pour le thème d'actualité qu'ils abordent et leur pertinence quant à l'objectif de l'épreuve. Ces textes sont issus de la presse britannique et nord-américaine et ils datent pour la plupart de l'année.

Les candidats sont autorisés à écrire sur les textes.

Conformément à ce que stipulent les textes réglementaires et l'usage, la prestation des candidats se décompose en deux temps :

- une première partie de cinq minutes qui se déroule en français, au cours de laquelle les examinateurs écoutent, sans l'interrompre, le candidat restituer en français le texte qui lui a été attribué. Les examinateurs vérifient la compréhension du texte et évaluent la qualité de la présentation de

l'exposé en langue française. Si le candidat n'utilise pas la totalité du temps auquel il a droit, il n'y a pas de report de temps sur la deuxième partie ;

- une deuxième partie de quinze minutes se déroule en anglais. Le candidat est invité à une lecture à voix haute d'une ou deux phrases comprenant généralement des chiffres. Il est ensuite procédé à l'entretien proprement dit, comportant des réponses aux questions sur le texte, puis relatives au sport de prédilection du candidat, afin d'apprécier ses connaissances spécifiques dans le vocabulaire spécialisé et ses capacités à communiquer sur son sport.

Le candidat peut donc préparer toute une partie de l'entretien au préalable, ce qui peut grandement aider des candidats sérieux dont le niveau d'anglais n'est pas très élevé. L'évaluation se fait à la fois sur des éléments préparés à l'avance et des éléments plus « spontanés ».

En moyenne, les examinateurs posent une quinzaine de questions pendant le quart d'heure d'échanges.

À la fin de l'épreuve orale, les candidats remettent leur texte et leurs feuilles de brouillon aux examinateurs.

### **3.1.2. Appréciations et remarques particulières relatives à la prestation des candidats en référence avec les différents critères retenus dans la grille d'évaluation.**

#### *3.1.2.1 Compréhension du sujet et/ou des questions posées par le jury*

La plupart des candidats ont compris les questions des examinateurs et ont saisi le problème soulevé par le texte qui leur a été attribué. Certaines questions ont cependant dû être reformulées. Cette session a mis en relief l'hétérogénéité du niveau des candidats. Quelques très rares candidats ne connaissaient pas les modalités de l'épreuve (langue et durée de la restitution, notamment). Quelques candidats ont exprimé leurs difficultés face aux questions « pff, je sais pas » « je comprends pas » « je sais pas comment dire ».

#### *3.1.2.2 Réflexion – analyse*

Le niveau des candidats est hétérogène (écart de notes : de 3/20 à 20/20). La prise de recul et le questionnement sont parfois insuffisants. Certains candidats confondent restitution et traduction linéaire. Certes la restitution peut être linéaire mais il est cependant nécessaire de faire ressortir les points clés des paragraphes. Quelques rares candidats ont commencé leur restitution par une phase d'accroche bien trop longue et ont terminé bien trop tôt par une ouverture.

Les liens avec la discipline sportive du candidat ou avec une autre thématique, débutent parfois un peu tôt : au bout de 2 minutes 30, alors que la restitution en français du document doit se faire en 5 minutes.

#### *3.1.2.3 Niveau des connaissances*

En général, la présentation du sport du candidat est plutôt bien réussie, ce qui témoigne d'une préparation de l'épreuve. Il est cependant nécessaire d'enrichir le vocabulaire général afin de pouvoir bien comprendre le texte mais aussi de s'exprimer sur une variété de thèmes.

En revanche, peu de candidats ont pu faire référence à de l'actualité sportive très récente (par exemple la synthèse de l'Agence française de lutte contre le dopage publiée mardi 24 juin 2025). Même lors de la semaine du concours, il est utile de se tenir au courant de l'actualité en lien avec le monde du sport.

#### *3.1.2.4 Forme de la prestation orale*

Les trois parties « restitution en français / lecture d'un court passage / échange en anglais » permettent aux candidats de montrer plusieurs de leurs compétences. Il est demandé aux candidats de s'exprimer sur l'article qui leur a été attribué mais aussi sur d'autres thématiques liées au sport, sur leur propre sport et enfin sur leur projet professionnel.

Le niveau de français de certains candidats ne répond aux exigences du concours : tics de langue (jusqu'à 17 occurrences de « du coup » par une candidate) mais aussi rupture de construction syntaxiques ou construction syntaxique erronées ou encore faute d'accord singulier /pluriel.

Certains candidats oublient de présenter le document.

### 3.1.2.5 *Appréciations générales*

Les examinateurs note une bonne capacité à communiquer et bonne compréhension des documents pour la plupart des candidats.

La restitution du texte en français manque parfois de structuration et n'est parfois qu'une traduction linéaire. Un écart est souvent constaté entre compréhension et expression orale. Le niveau est assez hétérogène avec cependant quelques excellents candidats.

### 3.1.2.6 *Conseils aux candidats*

Un travail régulier afin d'approfondir les connaissances linguistiques et le vocabulaire général notamment est recommandé. Divers supports sont encouragés : lecture des articles qui font référence à des thématiques sportives dans des journaux de langue anglaise (The Guardian, The New York Times ...) / visionnage de films, séries et documentaires en tout genre, écoute de podcasts, etc. Les autres conseils pouvant être utiles :

- S'intéresser au sport en général et pas seulement sa discipline de prédilection.
- S'entraîner à s'exprimer à l'oral. Cela peut passer par la répétition de phrases extraites de films, par un entraînement type épreuve orale du professorat de sport ou bien sûr par la pratique de la conversation en anglais avec un formateur ou un locuteur natif.
- S'entraîner à lire à voix haute en coupant la chaîne syntaxique au bon endroit.
- Ne pas hésiter à donner une opinion.
- Ne pas hésiter à établir des parallèles avec d'autres disciplines sportives

### 3.1.2.7 *Conseils aux formateurs*

- Faire travailler la synthèse pour la restitution, la hiérarchisation de l'information, la gestion du temps (5 mins pour la restitution).
- Encourager les candidats à développer leurs réponses et à réagir face au document, notamment lors de la première question qui est bien souvent « what was your first reaction when you discovered the document ? ».
- Faire travailler la bonne segmentation de la chaîne syntaxique lors de la lecture afin d'éviter une lecture hachée qui ne permet pas de comprendre le sens des segments lus.
- Faire travailler les parties que les candidats peuvent préparer en amont :
  - sport du candidat : règles, équipement, épreuves, parcours sportif du candidat (début dans ce sport I started / I have been playing ... since-for ...
  - situation actuelle du candidat
  - motivations du candidat / projet professionnel
  - tout en essayant d'éviter un apprentissage par cœur du texte.
- Faire réviser les temps (notamment complexes mais aussi le preterit), les connecteurs logiques et diverses subordonnées (relatives, concessives ou encore hypothétiques).
- Faire réviser la lecture des chiffres ou des monnaies (pounds par exemple). Certains candidats ont mal lu la monnaie ou ne l'ont pas lue du tout, ont buté sur les chiffres ou les ont transformés ou les ont lus en français.
- Travailler une liste de faux amis afin notamment d'éviter notamment « actually », « prevent » (pour prévenir)
- Travailler la prononciation/accentuation de certains termes relatifs au sport tels que e'vent, la prononciation du ED.

### 3.1.3. Notes obtenues par les candidats à l'épreuve 1

Epreuve 1	Général	CAS		CTS	SHN
		interne	externe		
Nb de candidats	124	17	56	35	16
Nb de notes <10	36	3	19	10	4
Nb de notes >10	88	14	37	25	12
<b>Moyenne</b>	<b>12,16</b>	<b>12,7</b>	<b>11,6</b>	<b>12,5</b>	<b>12,9</b>
Médiane	13,00	12,5	12	13	13,75
Note Maximale	20	20	19	19,5	18
Note Minimale	3	5	3	5,5	4
Ecart type	4,22	3,8	4,4	4,1	4,4

## 3.2. L'épreuve d'admission n° 2 : l'entretien avec le jury

### 3.2.1. Conditions d'organisation de l'épreuve et fonctionnement du jury

Les conditions de déroulement de l'épreuve sont similaires aux années précédentes et globalement satisfaisantes. Cela étant, le nombre important de candidats en simultané peut avoir un effet sur le niveau sonore dans la salle dans laquelle se déroule les entretiens, à l'exception du concours réservé aux SHN.

Chaque candidat est évalué par trois membres du jury, aux profils différents. Cette diversité de profils des membres composant chaque triplète (lieu d'exercice, corps, genre) assure des jugements croisés et complémentaires pour effectuer l'évaluation des prestations. Les outils d'évaluation partagés, issus des sessions précédentes, sont considérés comme toujours opérationnels pour assurer harmonisation entre triplettes et traitement équitable des candidats.

La transmission aux membres du jury des dossiers en amont de l'épreuve par les services de la DGRH en charge du concours permet une organisation du travail cohérente et de qualité. Les enchaînements et la planification des interrogations permettent la discussion entre les membres de chaque triplète afin d'évaluer les prestations, de les hiérarchiser les unes par rapport aux autres, et de préparer l'entretien suivant. Les candidats ne sont pas autorisés à venir avec le moindre document. Les dossiers étant disponibles uniquement sous format dématérialisé, aucun exemplaire papier n'est proposé aux candidats par le jury.

Il est important de rappeler que le rapport écrit n'est pas noté. Il doit néanmoins être conforme au niveau du concours. En outre, un dossier de qualité est souvent propice à un questionnement plus à même de révéler le niveau du candidat.

Les candidats CTS d'une même discipline ont été évalués par une seule et même triplète pour assurer la hiérarchisation des prestations. Les candidats du concours CAS interne ont été répartis sur deux triplettes, ceux du CAS externe sur six triplettes.

Pour le concours réservé aux sportifs de haut-niveau, le jury de l'épreuve était composé d'une seule triplète d'examineurs dont la coordonnatrice de l'épreuve,

Les outils d'évaluation sont identiques pour tous les concours.

### 3.2.2. Appréciations et remarques relatives à la prestation des candidats en référence avec les différents critères retenus dans la grille d'évaluation

#### 3.2.2.1 Concours réservé aux SHN

- Compréhension du sujet et/ou des questions posées par le jury

Les candidats ont rarement demandé une reformulation. Cela étant, il est arrivé qu'il souhaite des précisions. Ils sont à l'écoute des questions posées.

- **Réflexion – analyse**

Le parcours est souvent descriptif et la prise de recul est souvent insuffisante. En conséquence, l'analyse des compétences n'est pas suffisamment mise en avant, les exemples concrets permettant d'argumenter les acquis sont peu présents. Les candidats qui s'en sortent ont réussi à avoir le recul nécessaire afin de se projeter dans les missions de PS, leurs compétences sont prouvées, argumentées et non auto-proclamées.

- **Niveau des connaissances**

Une partie des candidats est en difficulté sur les mises en situation par manque d'identification du contexte professionnel dans sa globalité. Même lorsqu'il s'agit de leur domaine de prédilection, la prise de recul est insuffisante.

- **Forme de la prestation orale**

L'exposé est souvent formaté et impersonnel. Les 5 dernières minutes sont souvent une redite des 10 premières. Une majorité des candidats récite, ce qui nuit à la pertinence des propos et à la lisibilité des compétences.

- **Appréciations générales**

Le niveau global est satisfaisant. Les candidats connaissent l'épreuve et sa finalité. Des références, notamment des dispositifs, sont cités sans pour autant en connaître les objectifs, les modalités de mise en place et leurs impacts. Peu de candidats ont une posture inappropriée pour un futur cadre de l'Etat.

### 3.2.2.2 *Concours CAS et CTS*

Les candidats sont globalement mieux préparés, mais persiste une hétérogénéité importante dans la compréhension des missions, le niveau de connaissances réglementaires et la capacité de réflexion. Il reste donc nécessaire de renforcer les exigences sur la maîtrise du cadre professionnel et institutionnel, à professionnaliser davantage la préparation, et à améliorer certains outils d'évaluation.

- **Compréhension des questions**

Bonne compréhension générale de l'épreuve et des questions qui ont pu être reformulées au besoin

Hétérogénéité selon les profils : les mieux préparés s'en sortent, d'autres peinent face aux questions posées, notamment quand ils n'ont pas les connaissances suffisantes. Les candidats ne connaissant pas suffisamment les thématiques « métiers », se retrouvent en difficulté sur des questions « basiques » (dispositifs nationaux, politiques publiques régulières du Ministère). La première question est stratégique afin de mettre le candidat en confiance.

- **Réflexion – Analyse**

Le niveau général de l'épreuve a progressé et les candidats sont majoritairement préparés. Candidats les mieux préparés offrent des analyses argumentées, en lien avec les missions PS. Certains exposés sont trop descriptifs, s'apparentent trop à une récitation et manquent de problématisation. La présentation du contexte pour les candidats DOM-TOM en début d'exposé permet de resituer l'expérience du candidat ainsi analysée par la suite. Difficile pour certains de transférer leur expérience vers des fonctions PS.

La transversalité est une marque des meilleurs profils.

Les candidats avec peu d'expérience et de connaissances rencontrent des difficultés à avoir le recul nécessaire pour proposer des réponses contextualisées et faire preuve d'esprit critique.

Les candidats qui ont une longue et riche expérience dans une discipline (en tant qu'athlète de niveau ou implication fédérale) ont parfois des difficultés à transférer ou valoriser les compétences acquises vers les autres champs des missions du PS (services, établissement)

Certains candidats déroulent un savoir « dense » alors que la question appelait une réponse brève, ciblée et synthétique. La capacité de concision dans la réponse fait pleinement partie des attendus.

- Niveau des connaissances

Très hétérogène, lacunes fréquentes concernant les connaissances du cadre réglementaire. Pour les candidats les plus faibles, les connaissances de l'environnement professionnel sont parcellaires. Meilleure maîtrise des dispositifs au regard des bases réglementaires ou du métier. Les meilleurs se distinguent par leur curiosité, visites de services, veille sur l'actualité. Les meilleurs se sont tenus informés des dernières actualités qui concernent le champ du ministère des sports. Méconnaissance des fonctions en CREPS ou fédérations chez certains candidats.

- Forme de la prestation orale

Les exposés sont souvent préparés. Oral souvent narratif, peu structuré, peu problématisé. Les bons candidats complètent le dossier, proposent une autre perspective, font le lien entre leur vécu et l'exercice du métier de PS, ses missions. Les plus faibles récitent ou font un exposé sans lien clair avec les missions de PS. Le temps non utilisé pénalise la performance du candidat. Bonne tenue et posture globale, expression souvent claire.

- Appréciations générales

Niveau global en progression, mais très inégal. Les candidats, globalement, se présentent préparés à l'épreuve. Certains ont du mal à gérer leur stress.

Trois profils identifiés :

- Excellents candidats : vision claire, projection vers les métiers PS.
- Candidats compétents mais peu de preuves de la transférabilité vers le métier.
- Candidats déconnectés des attendus du concours.

Le jury s'interroge sur une utilisation inappropriée de l'intelligence artificielle pour préparer les dossiers expliquant des décalages parfois importants entre le dossier et la prestation des candidats.

Le jury déplore la méconnaissance persistante pour certains des rôles CAS/CTS et le fait que trop peu de candidats CTS se projettent sur des postes de CAS.

La modalité de l'oral permet à la fois de valider les connaissances attendues et aux candidats de trouver des points d'appuis. Les connaissances règlementaires restent insuffisantes. Les enjeux ne sont pas toujours appréhendés de manière complète.

### **3.2.3. Conseils aux candidats et formateurs**

#### *3.2.3.1 Concours réservé aux SHN*

Conseils aux candidats :

- Passer du temps auprès de professionnels exerçant dans les différents services ET établissements en allant au-delà du simple échange (Plus qu'une journée) : L'objectif est bien de comprendre les missions d'un PS et non pas seulement de connaître le nom des dispositifs.
- Bien situer les acteurs du sport, leurs interrelations, la gouvernance du sport français pour mieux identifier les missions du PS et leur contexte

Conseils aux formateurs :

- Pour préparer l'exposé, inciter les candidats à mettre en avant leur personnalité avant la méthodologie afin de valoriser leurs compétences issues de leur parcours.
- Le parcours pourrait induire le plan dans le but de développer les éléments concrets et probants, en évitant d'auto-proclamer des compétences.
- Attention à l'utilisation de certains termes qui pourrait en banaliser le sens (Transmission, résilience, ...)

### 3.2.3.1 Concours CAS et CTS

- **Pour les candidats**

- Lire le rapport du jury.
- Prendre du recul, analyser ses échecs/réussites, illustrer ses compétences transférables.
- Une analyse d'expériences et une mise en parallèle avec les différentes facettes du métier de PS, sont attendues.
- Connaître :
  - L'organisation du sport en France,
  - Les dispositifs et plans nationaux,
  - Le cadre réglementaire (Code du sport ...),
  - Le référentiel métier.
- Complémentarité dossier/oral essentielle : l'oral ne doit pas être une redite.
- Préparation rigoureuse entraînements à l'oral, visites de terrain (DRAJES, CREPS, SDJES, fédération).
- Développer une vision à 360° du métier, y compris son cadre hiérarchique.
- Savoir argumenter, synthétiser, problématiser.
- Appréhender les notions d'agilité, de gestion de projet, de coordination d'équipe.
- Avoir une veille active sur les évolutions du champ professionnel.
- S'entraîner à répondre comme un cadre A de la fonction publique en resituant le contexte / enjeux et proposer une analyse réflexive et pas uniquement une réponse descriptive.
- Identifier l'organisation administrative de l'état et des services, ainsi que l'organisation national et territorial du sport.
- Bien connaître les différentes missions d'un CAS/CTS, en service, en CREPS en fédération (Entraînement, formation, développement, règlementation).
- Ne pas hésiter à donner son avis de manière constructive, notamment lorsque le jury invite à le faire.
- L'année de stage ne doit pas être un prétexte à l'absence de connaissances de base.

- **Pour les formateurs**

- Lire le rapport du jury.
- Individualiser les accompagnements.
- Favoriser les mises en situation orales.
- Développer la culture professionnelle des candidats : visites terrain, immersions, interactions avec des PS.
- Travailler la posture professionnelle : répondre comme un cadre A.
- Valoriser la problématisation du vécu, l'ancrage réglementaire et concret.
- Préparer les candidats à l'ensemble des fonctions de PS : CAS en service, CTS, formateur.
- Éviter les formats trop rigides ou formatés de dossiers. Proposer une méthodologie qui permet à chacun d'individualiser sa présentation.

- Préparer les candidats à étayer leurs réponses d'exemples et de connaissances réglementaires, institutionnelles et concrètes permettant d'illustrer leur propos.
- Favoriser l'effort de synthèse, proposer des éléments opérationnels dans l'exposé et les actions présentées.
- Travailler la gestion du temps (45 min) et l'endurance intellectuelle.
- Faire le lien entre théorie, expérience et missions PS.

### 3.2.4. Notes obtenues à l'épreuve 2

épreuve d'entretien	général	CAS		CTS	SHN
		interne	externe		
Nb de candidats	124	17	56	35	16
Nb de notes <10	46	8	20	13	5
Nb de notes >10	78	9	36	22	11
<b>Moyenne</b>	<b>11,49</b>	<b>10,6</b>	<b>11,8</b>	<b>11,4</b>	<b>11,6</b>
Médiane	12,00	11	12	12	11,25
Note Maximale	19	17,5	19	18,5	17
Note Minimale	2	5,5	3	2	6
Ecart type	4,34	4,5	4,4	4,7	3,2

### 3.3. L'épreuve d'admission n° 3 : l'analyse d'une vidéo

#### 3.3.1. Cadre réglementaire et conditions de l'épreuve

Cette épreuve met le candidat dans le rôle de l'entraîneur devant traiter une étude de cas dans la discipline sportive et la spécialité qu'il a choisies à l'inscription. Cette épreuve permet l'évaluation de ses connaissances dans la discipline (théoriques, scientifiques ou issues de son expérience) d'une part et de ses capacités à les mettre en œuvre pour traiter le problème qui lui est proposé d'autre part.

Le candidat tire au sort une fiche question parmi une proposition d'au moins 3 choix. À noter que sur chaque fiche tirée au sort, le candidat retrouve le texte officiel concernant l'épreuve ainsi que la durée et le coefficient de celle-ci.

Le temps imparti pour l'épreuve se divise ainsi : 25 minutes de préparation à la présentation orale, 20 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien avec le jury.

Le sujet tiré au sort est associé à une séquence vidéo dont la durée est comprise entre 30 secondes et 2 minutes.

Ce document vidéo présente une séquence d'épreuve de compétition d'un sportif ou d'un groupe de sportifs dont le niveau de pratique est au moins un niveau national. La séquence est filmée à vitesse normale et avec une qualité d'image permettant de faire des ralentis de bonne qualité. Les images retenues le sont dans un objectif d'exploitation pour une expertise technique devant répondre aux attendus du concours.

Le candidat peut utiliser un chronomètre, un fréquencemètre, mais tout autre matériel ou document est interdit. Il a à sa disposition dans la salle d'interrogation, un tableau effaçable et des feutres avec lesquels il peut également dessiner sur l'écran effaçable du moniteur.

Cette épreuve se déroule avec le support d'un ordinateur fourni par le jury.

Le système de navigation dans l'image est très simple : le candidat clique avec la souris sur des icônes reprenant les fonctions du magnétoscope. Un temps et des informations concernant la manipulation de la machine sont proposés à chacun avant le démarrage de l'épreuve.

Par ailleurs, compte tenu de la technicité de l'épreuve, un informaticien est présent en permanence à proximité des candidats pour assurer le bon déroulement tant pendant la période de préparation que pour remédier à tout dysfonctionnement lors de la présentation orale devant les jurés.

Le libellé des sujets a été harmonisé pour faire ressortir systématiquement les attendus de l'épreuve : observer, analyser, proposer, justifier, tout en respectant le mode d'expression et le vocabulaire propres à chaque discipline. Le thème de l'analyse a été énoncé de manière précise : analyse gestuelle, analyse technique, ...

Les séquences vidéo proposées sont récentes (généralement moins de deux ans). Elles correspondent aux pratiques actuelles du haut niveau, tant sur les plans réglementaires que technico-tactiques.

Le coordonnateur de l'épreuve est responsable de l'organisation, des modalités d'évaluation et d'harmonisation de l'épreuve.

### **3.3.2. Fonctionnement du jury**

Chaque jury est composé de deux évaluateurs : un spécialiste de la discipline proposé au président du jury par la fédération sportive délégataire de la discipline choisie par le candidat et un interrogateur « généraliste » permanent.

Pour cette session le concours a mobilisé encore de nombreux spécialistes des fédérations, que le jury tient à remercier.

Le coordonnateur précise aux interrogateurs des fédérations les points clés et les attendus de l'épreuve ainsi que les modalités pratiques et déontologiques de conduite de l'entretien et de la pose de la note.

L'exposé du candidat reste centré sur la problématique posée par le sujet, mais tous les aspects liés à la réalisation de la performance sportive et aux connaissances qui s'y rattachent (techniques, biologiques, biomécaniques, psychologiques, ...) peuvent être explorés pendant les 30 minutes d'entretien.

L'interrogateur permanent s'appuie sur l'ouverture du questionnement vers les connaissances scientifiques, théoriques et méthodologiques de l'entraînement sans que le questionnement soit limitatif (les deux évaluateurs abordent les connaissances transversales et disciplinaires). Les évaluateurs chercheront à obtenir des réponses précises sans interprétation des réponses du candidat, l'évaluation portera uniquement sur ce qui aura été exprimé par celui-ci.

Chaque interrogateur permanent évaluait plusieurs disciplines et spécialités.

L'interrogateur permanent est, par ailleurs, le garant du respect des règles du concours (règles de droit) et de l'égalité de traitement des candidats. À ce titre, il veille au bon déroulement de l'épreuve dans la plus grande confidentialité ainsi qu'à l'équité et à l'impartialité du jury dans le traitement et l'interrogation des candidats.

Le coordonnateur assiste pratiquement à une épreuve de chaque discipline et visite à plusieurs reprises les différentes doublettes. Cette organisation lui permet de réguler les niveaux de notation entre les doublettes.

### **3.3.3. Attendus du jury de l'épreuve**

L'attribution des notes se fait sur les capacités du candidat :

- à observer, sélectionner, hiérarchiser les images signifiantes ;
- à poser un diagnostic et élaborer des objectifs à partir de son analyse ;
- à proposer des situations d'entraînement ;
- à justifier et argumenter ses réponses sur les plans théorique, scientifique ou en faisant appel à son expérience.

Pour cette épreuve, la capacité à analyser les pratiques d'entraînement et de compétition du haut niveau est indispensable. Elle repose à la fois sur la maîtrise des savoirs pratiques liés à la discipline sportive et sur les connaissances théoriques et scientifiques qui permettent de comprendre les processus (physiologiques, biomécaniques, psychologiques...) qui justifient les comportements des sportifs et les pratiques d'entraînement et de compétitions utilisées.

L'expression orale est par ailleurs prise en compte, tant pour l'utilisation du vocabulaire spécifique à chaque spécialité, que pour l'aisance dans la communication et la capacité du candidat à animer son exposé, présenter et démontrer la pertinence de ses réponses lors de l'entretien.

Concernant les modalités d'évaluation, une grille permet de déterminer un profil relatif à la prestation de chaque candidat et, dans un second temps, de proposer une note. En effet, après l'entretien le spécialiste et l'interrogateur permanent remplissent chacun et de manière individuelle, la grille d'évaluation selon leurs appréciations. Une fiche « repère de notation » permet de mieux situer la prestation dans l'échelle des notes. Une note est alors portée par chacun avant d'être partagée, discutée et harmonisée.

Lorsque tous les candidats d'une même discipline ont été interrogés, une régulation générale est opérée, par l'interrogateur permanent et le spécialiste, afin que les notes définitives soient adoptées.

Une ultime régulation, s'il y a lieu, est ensuite effectuée pour l'ensemble des candidats du concours par le coordonnateur et les interrogateurs permanents dans un souci d'harmonisation et de respect de l'égalité de traitement entre les différentes disciplines et spécialités sportives.

La réflexion et l'analyse permettent de distinguer rapidement les candidats « solides » des candidats plus « fragiles ». La lecture de la séquence vidéo, et la capacité d'en extraire une analyse fine, qui s'appuie sur les facteurs « discrets » de la performance, n'est pas acquise pour tous.

Deux types de « faiblesses » remarquées :

- Un niveau de connaissances théorique et scientifique insuffisant.
- Une capacité de « transposition didactique » souvent fragile, qui ne permet pas une déclinaison pragmatique et judicieuse, des éventuelles connaissances académiques et scientifiques, au regard des spécificités de la discipline.

Des prestations de bonne facture témoignent d'un certain progrès de présentation et de posture.

Les candidats du concours du PS SHN 2025, témoignent d'un très bon niveau ; tant dans la préparation, que dans la présentation, et le partage des connaissances disciplinaires.

### **3.3.4. Conseils aux candidats et formateurs**

#### *3.3.4.1 Conseils aux candidats*

Être capable de décliner de manière plus opérationnelle les « savoir-faire » et « connaissances », au travers d'un « savoir-être » adapté au public, et aux contraintes spécifiques qu'impliquent une pratique à haut niveau.

Développement harmonieux et cohérent des « hardskills » et « softskills » de l'entraîneur de haut niveau.

Pour les candidats du concours réservé aux SHN : porter une attention particulière sur la manière d'incarner la posture d'entraîneur. Difficulté majeure : passer du statut de SHN au statut d'entraîneur.

Les références scientifiques sont à travailler car leur maîtrise est une source significative de différenciation entre les candidats.

#### *3.3.4.2 Conseils aux formateurs*

Veiller à la mise à jour des connaissances « techniques et scientifiques » qui puisse garantir une « boîte à outils » utile et adaptée à la singularité de la discipline, et permette aux candidats d'avoir une vision prospective de l'évolution de celle-ci.

Sensibiliser les candidats à la « transposition didactique » ; c'est à dire la déclinaison opérationnelle de leur analyse didactique, à travers la mise en place de situations d'apprentissage dont l'organisation pédagogique assure un climat favorable à la création d'apprentissages réels, transférables, réutilisables, chez les athlètes dont ils ont la charge et la responsabilité.

### 3.3.5. Notes obtenues à l'épreuve 3

Epreuve de vidéo	CAS			CTS	SHN
	Général	interne	externe		
Nb de candidats	124	17	56	35	16
Nb de notes <10	45	10	29	6	0
Nb de notes >10	79	7	27	29	16
<b>Moyenne</b>	<b>11,29</b>	<b>9,3</b>	<b>10,0</b>	<b>12,8</b>	<b>14,5</b>
Médiane	11,50	8	9	13	14,5
Note Maximale	19	15	17	19	17,5
Note Minimale	4	5	3,5	6	11,5
Ecart type	3,69	2,9	3,7	3,2	1,7

## 4. Délibérations d'admission des concours

### 4.1. Concours réservé aux SHN

Un candidat admissible sur les 17 ne s'est pas présenté aux épreuves d'admission. Le jury salue le bon niveau général des candidats. Le jury a beaucoup discuté sur le nombre de candidats à placer en liste complémentaire au regard des très bons profils des candidats.

L'épreuve d'entretien, et dans une moindre mesure l'anglais, s'avèrent très discriminants, tous les candidats à ce concours ayant de bonnes prestations à l'épreuve de vidéo.

Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Présents	Admis, liste principale	Admis, liste complémentaire
6	53	30	17	16	6	1

Le niveau du concours réservé aux sportifs de haut niveau est très élevé puisque le dernier candidat admis sur liste principale a une moyenne générale de 13,8, c'est pourquoi le jury a souhaité placé un candidat sur liste complémentaire (avec une moyenne générale de 13,1 qui reste très élevée). Le niveau des candidats étaient également supérieurs à l'issue des épreuves d'admissibilité.

Plusieurs candidats admis au concours réservé SHN étaient également admissibles aux concours CAS ou CTS. Certains se sont désistés de ces concours avant le début des épreuves d'admission.

Sur les 6 candidats admis sur liste principale, 4 sont des femmes, alors que les femmes sont minoritaires sur l'ensemble des admis des concours (elles représentent seulement un tiers des lauréats sur liste principale).

### 4.2. Concours CAS interne

Postes	Inscrits	Présents épreuves d'admissibilité	Admissibles	Présents épreuves d'admission	Admis liste principale	%admis LP/présents admissibilité
10	99	41	17	17	10	24,4

Le jury a fait le choix de pourvoir tous les postes ouverts au concours, malgré un niveau général des candidats inférieur aux autres concours. La barre d'admission sur la liste principale est à 9,0. Aucun candidat n'est placé

sur la liste complémentaire au regard du niveau trop faible des candidats au-delà de la 10<sup>ème</sup> place. Près d'un quart des candidats présents aux épreuves d'admissibilité sont admis sur liste principale.

La moitié des candidats admis sont des femmes, faisant du concours CAS interne le seul concours à recruter à parité femmes-hommes.

### 4.3. Concours CAS externe

Postes	Inscrits	Présents épreuves d'admissibilité	Admissibles	Présents épreuves d'admission	Admis liste principale	Admis liste complémentaire
25	261	120	62	56	25	9

Le niveau des candidats est très bon et le jury a fait le choix de placer 9 candidats en liste complémentaire. La barre de l'admission sur la liste principale est à 11, 8 compte tenu du nombre de postes ouverts. Le dernier candidat inscrit sur la liste complémentaire à une note supérieure à 10.

A peine plus de 20% des candidats présents aux épreuves d'admissibilité sont admis sur liste principale, mais près d'un candidat sur 2 parmi ceux présents aux épreuves d'admission est admis sur liste principale.

#### 4.4. Concours CTS

Concours	Postes	Inscrits	Présents épreuves d'admissibilité	Admissibles	Présents épreuves d'admission	Admis liste principale	Barre LP	%admis LP/présents admissibilité	Admis sur liste complémentaire
PS-E-CTS	17	170	69	40	35	15	13,6	21,7	8
PS-E-CTS-BADM	1	4	2	1	1	1	14,7	50,0	0
PS-E-CTS-BASK	1	19	5	2	2	0		0,0	0
PS-E-CTS-CYCL	1	17	9	3	3	1	15,6	11,1	1
PS-E-CTS-ESCR	1	6	3	3	3	1	14,5	33,3	1
PS-E-CTS-FOOT	2	30	9	4	4	2	13,8	22,2	0
PS-E-CTS-GOLF	1	3	2	1	1	1	11,8	50,0	0
PS-E-CTS-HAND	2	7	5	4	3	2	9,9	40,0	0
PS-E-CTS-HKYG	1	1	1	1	1	1	14,9	100,0	0
PS-E-CTS-JUDO	1	15	5	4	4	1	15,7	20,0	2
PS-E-CTS-NATA	1	21	7	2	2	1	11,1	14,3	1
PS-E-CTS-PENT	1	4	2	2	1	1	12,7	50,0	0
PS-E-CTS-RGBY	1	11	3	2	2	1	12,6	33,3	1
PS-E-CTS-SSMR	1	22	8	6	4	1	13,0	12,5	1
PS-E-CTS-TARC	1	2	1	1	1	0		0,0	0
PS-E-CTS-VOIL	1	8	7	4	3	1	16,3	14,3	1

Sur les 17 postes ouverts au recrutement dans les 15 disciplines différentes, le jury a fait le choix de ne pourvoir que 15 postes, au regard du trop faible niveau des candidats dans les concours ouverts en basket et tir à l'arc. Les candidats admissibles à chacun de ces deux concours ont obtenu des notes très faibles lors de l'entretien et une moyenne générale inférieure à 9. Le jury a considéré en effet que le fait d'avoir un seul candidat admissible n'obligeait pas le jury à considérer ce candidat admis obligatoirement. Quel que soit le concours, le jury rappelle que le recrutement de professeurs de sports est un concours de recrutement de fonctionnaire de catégorie A et qu'être un bon voire très bon, technicien ne suffit pas à la réussite du concours. Certains candidats aux concours CTS ne semblent pas en avoir conscience, ce que le jury regrette sincèrement.

La barre d'admission sur liste principale est en moyenne de 13,6 (minimale de 9,9 en handball, maximale à 15,7 en judo). Au regard de la grande qualité de certains candidats, le jury a placé 8 candidats sur liste complémentaire dans 7 disciplines différentes.

Sur les 15 candidats admis sur liste principale, seulement 4 sont des femmes, ce qui fait du concours de recrutement des CTS le moins paritaire de tous les concours.

A peine plus de 20% des candidats présents aux épreuves d'admissibilité sont admis sur liste principale, comme pour le concours CAS externe. Mais 43% des candidats présents aux épreuves d'admission sont admis sur liste principale.

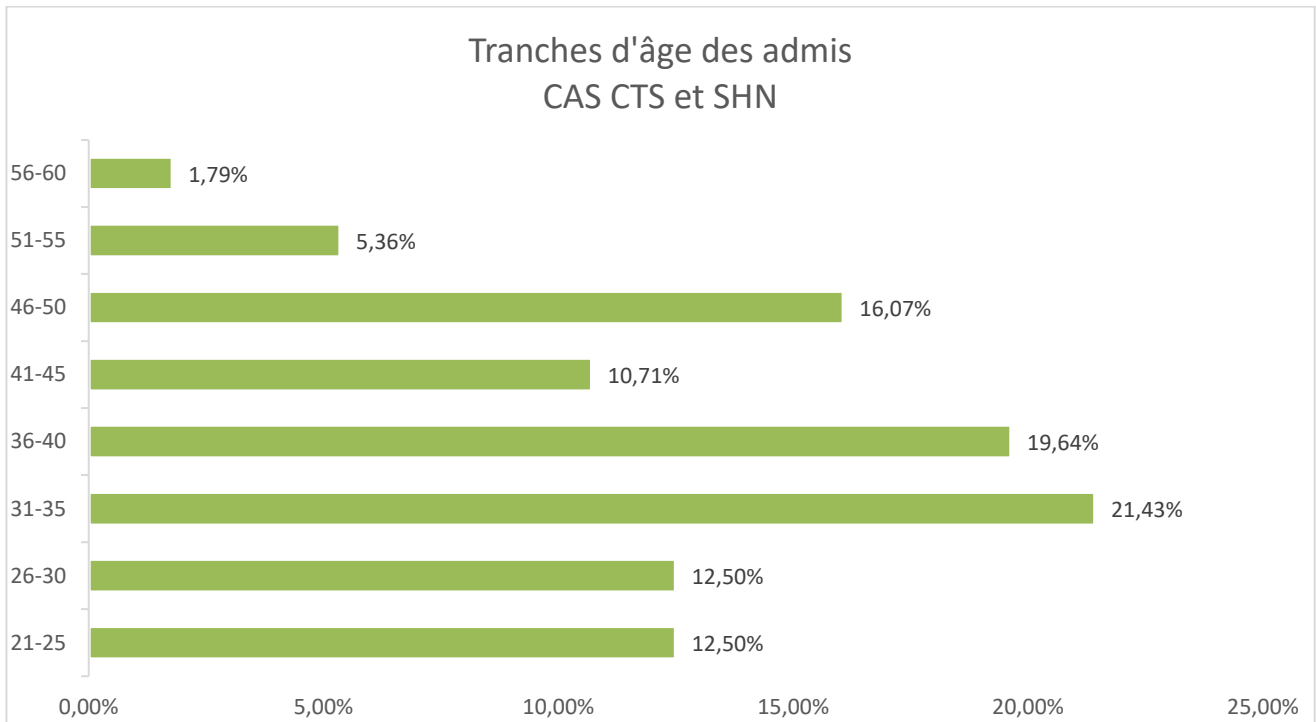
#### **4.5. Conclusions générales des concours**

56 candidats ont été admis sur liste principale lors de cette session 2025, soit 10 % des inscrits aux concours et 48% des candidats présents lors des épreuves d'admissibilité. L'édition 2025 des concours de recrutement de professeurs de sport a donc permis à deux exceptions près de pourvoir tous les postes ouverts, sans que le niveau général d'exigence soit abaissé par rapport aux sessions précédentes. Néanmoins l'attractivité de ces concours, de manière générale, mais en particulier du concours CAS interne doit continuer à être travaillée.

##### **4.5.1. Profil des candidats recrutés**

Les femmes représentent à peine un tiers des lauréats sur l'ensemble des concours, elles sont seulement 18% des candidats aux concours CTS. Afin de tendre vers la parité, l'ensemble des acteurs sont invités à soutenir les candidates afin qu'elles soient plus nombreuses à s'inscrire et se préparer au mieux aux différentes épreuves. Les fédérations délégataires, ont en ce sens une grande responsabilité pour les concours ouverts dans leurs disciplines.

La moyenne d'âge des lauréats de tous les concours est de 37 ans, avec un écart important entre concours (45 ans pour le concours CAS interne et 31 pour le concours réservé aux SHN). Le plus jeune a 21 ans, le senior 59 ans.



Sur les 56 candidats recrutés, 15 sont franciliens. Sur les 40 lauréats des concours externes, CAS et CTS, 27 sont titulaires d'un diplôme universitaire en STAPS (15 d'une licence, 12 d'un Master).

#### 4.5.2. Remerciements

Le bon déroulement des différentes épreuves est à mettre au crédit des femmes et des hommes qui ont manifesté, leur professionnalisme et leur attachement aux concours, dont les modalités de mises en œuvre sont complexes. Leur disponibilité et leur efficacité ont permis aux candidats d'être accueillis dans les meilleures conditions possibles pour satisfaire aux exigences des différentes épreuves.

Tous nos remerciements aux équipes de la DGRH, aux membres du jury et en particulier à la vice-présidente et aux coordonnateurs des épreuves, correcteurs et interrogateurs et en particulier spécialistes des fédérations, très nombreux à se mobiliser pour l'épreuve de vidéo et enfin aux équipes du CREPS de Reims, très mobilisées pour l'organisation des épreuves d'admission.

### 4.5.3. Statistiques générales des concours depuis 2021

Année	Option	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis liste principale	Admis liste complémentaire
2021	Externe CAS	22	188	94	52	22	8
	Externe CTS	12	198	108	52	12	21
	Interne CAS	3	71	34	7	3	2
	SHN	3	67	51	14	3	3
	<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>524</b>	<b>287</b>	<b>125</b>	<b>40</b>	<b>34</b>
2022	Externe CAS	36	217	59	48	33	0
	Externe CTS	11	112	57	30	11	10
	Interne CAS	8	84	26	14	7	0
	SHN	5	41	20	11	5	3
	<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>454</b>	<b>162</b>	<b>103</b>	<b>56</b>	<b>13</b>
2023	Externe CAS	45	296	93	75	45	0
	Externe CTS	20	235	93	56	18	25
	Interne CAS	9	124	42	23	9	1
	SHN	6	54	31	18	6	7
	<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>709</b>	<b>259</b>	<b>172</b>	<b>78</b>	<b>33</b>
2024	Externe CAS	48	352	132*	83	48	5
	Externe CTS	11	117	46*	24	10	6
	Interne CAS	12	148	51	26	12	2
	SHN	3	49	29	12	3	1
	<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>666</b>	<b>258</b>	<b>145</b>	<b>73</b>	<b>14</b>
2025	Externe CAS	<b>25</b>	<b>261</b>	<b>117</b>	<b>62</b>	<b>25</b>	<b>9</b>
	Externe CTS	<b>17</b>	<b>170</b>	<b>68</b>	<b>40</b>	<b>15</b>	<b>8</b>
	Interne CAS	<b>10</b>	<b>99</b>	<b>41</b>	<b>17</b>	<b>10</b>	<b>0</b>
	SHN	<b>6</b>	<b>53</b>	<b>30</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>1</b>
	<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>583</b>	<b>256</b>	<b>136</b>	<b>56</b>	<b>18</b>



SG/DGRH  
Sous-direction de l'attractivité des métiers et du recrutement  
Octobre 2025  
[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

